

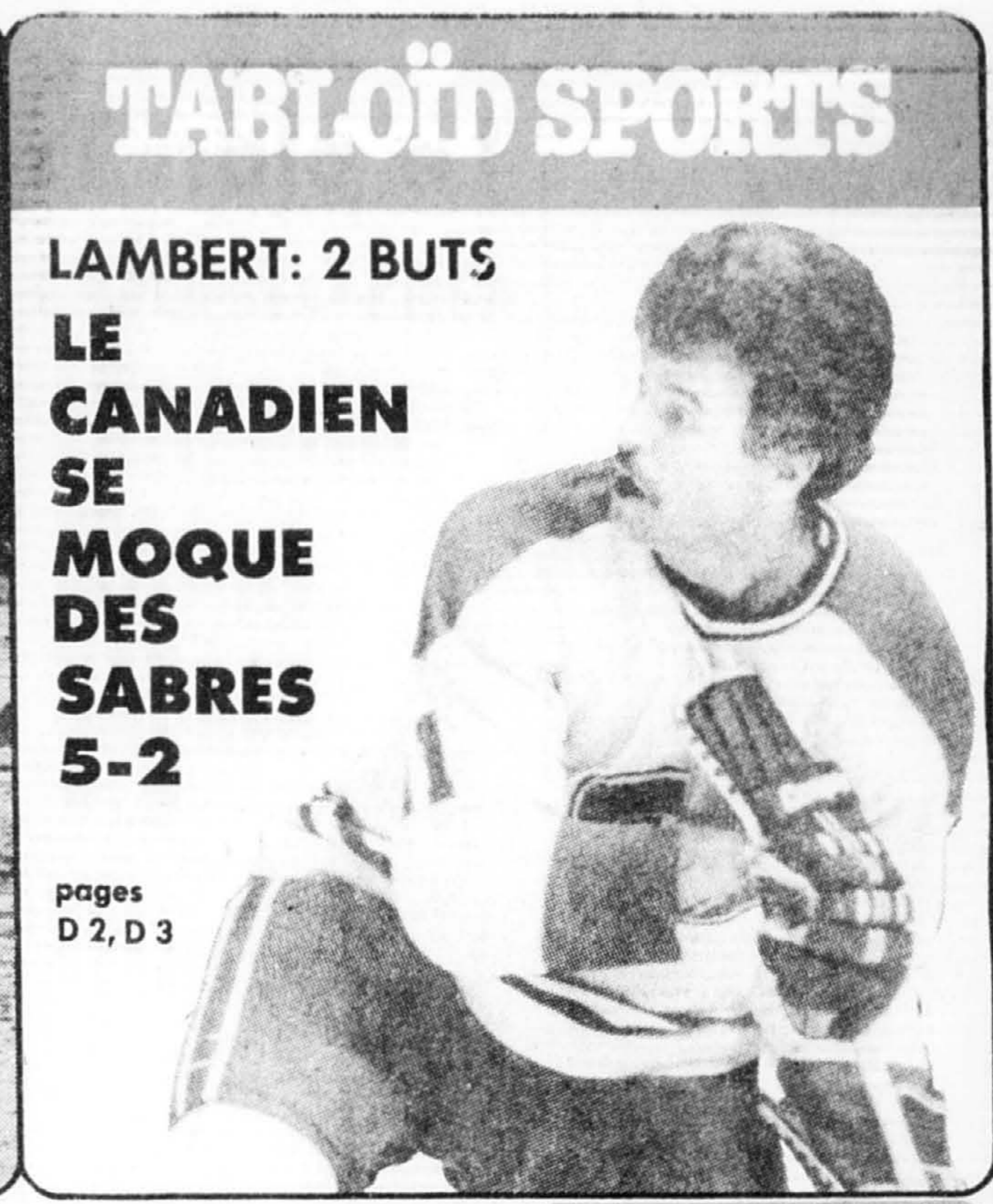


L'HIVER A-T-IL PERDU LE NORD?

page A 3

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse



TABLOÏD SPORTS

LAMBERT: 2 BUTS
LE CANADIEN SE MOQUE DES SABRES 5-2

pages D 2, D 3

photo Michel Gravel,

photo Robert Nadon

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75
ÉDITION NATIONALE LUNDI AU SAMEDI \$2.00
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, LA TUQUE 30¢

Scars

vous en avez pour votre argent...et plus

25 CENTS MONTRÉAL, VENDREDI 20 FÉVRIER 1981, 97^e ANNÉE, no 43, 76 PAGES, 4 CAHIERS

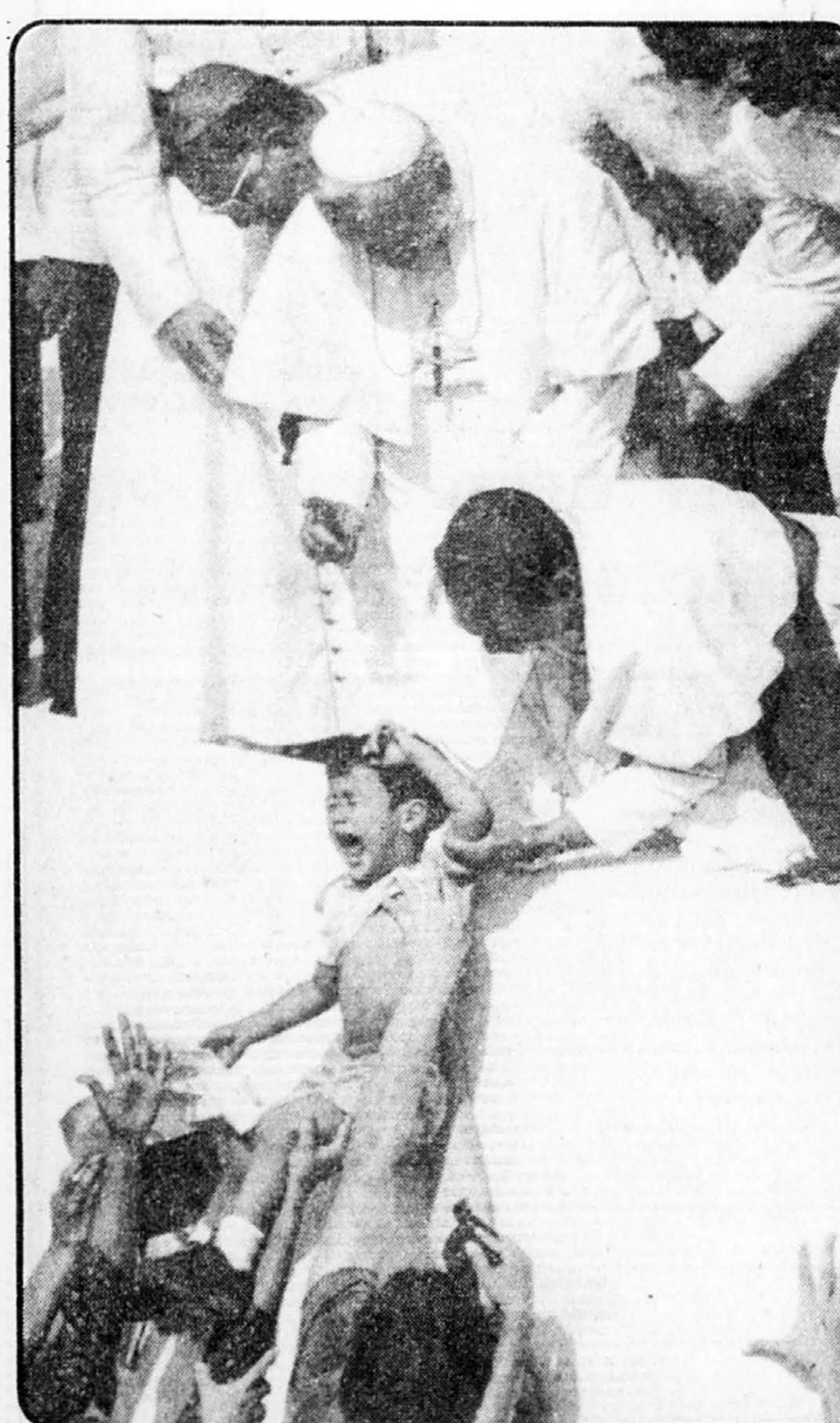
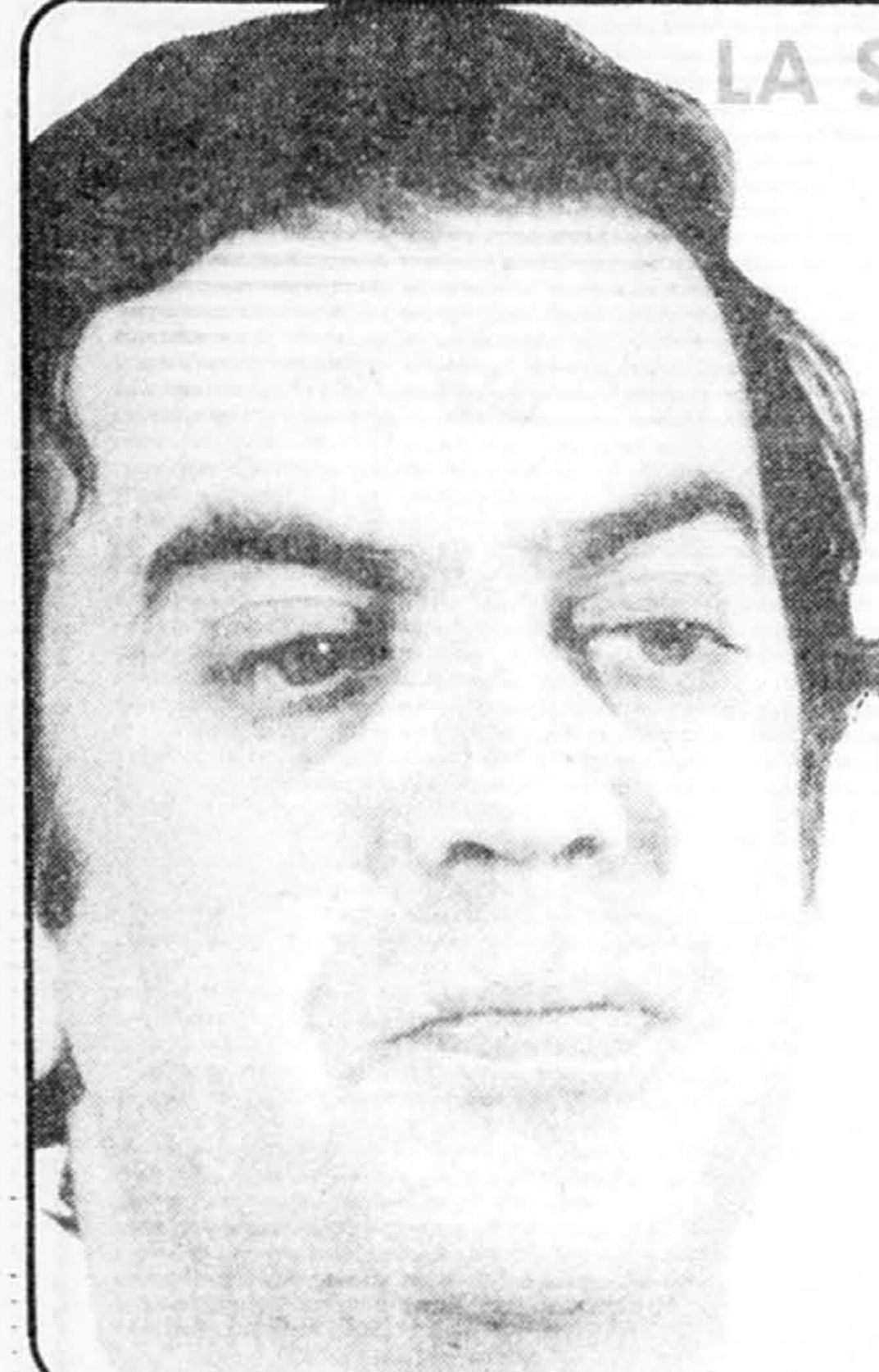
LA SOLUTION DE BANÉ-BÉRUBÉ POUR MATANE ET LA MATAPÉDIA

\$266 MILLIONS, 1,000 EMPLOIS

■ Si la papeterie réclamée depuis si longtemps par les habitants de la vallée de la Matapédia doit finalement être dévolue à Matane, deux investissements, d'une valeur de \$69 millions et devant créer près de 570 emplois, leur ont été proposés hier par les ministres Yves Bérubé et Pierre De Bané. Il s'agit de la construction d'une usine de panneaux-meubles qui sera aménagée dans la région de Sayabec, et d'une usine de sciage à Causapscal. De plus, ces investissements en-

traîneront la création de quelque 180 emplois au niveau de la récolte de bois, qui sera ainsi transformée. Quant à l'usine de papier journal, elle sera aménagée au coût de \$197 millions et créera 280 emplois, si bien que les investissements annoncés à Matane s'élèveront en tout à \$266 millions et créeront plus de 1,000 emplois directs dans ces deux régions, où le taux de chômage approche 20 pour cent.

page B 1



LE PLAN TRUDEAU

JOYAL CITE LE PAPE ET MCGRATH PARLE DE DÉSOBÉISSANCE CIVILE

■ Le coprésident du comité mixte sur la constitution, M. Serge Joyal, a prononcé hier un vibrant plaidoyer en faveur du plan Trudeau, tandis que le député terre-neuvien James McGrath soutenait, au contraire, que l'illégitimité de la démarche unilatérale d'Ottawa donnait aux provinces et aux citoyens le droit de rejeter les changements constitutionnels proposés.

page A 8



LES DERNIÈRES RETOMBÉES DE L'ÉRUPTION DU MONT ST. HELENS

UNE EXPLOSION DE NAISSANCES

■ SPOKANE, Etat de Washington (UPI) — L'éruption du mont St. Helens, il y a neuf mois, semble n'avoir pas provoqué qu'une explosion sismique.

Durant la dizaine de jours qui suivit l'éruption du 18 mai 1980, l'est de l'Etat de Washington et le nord de l'Idaho, recouverts d'une épaisse couche de cendre, ressemblaient à un paysage lunaire, et leurs habitants n'osaient plus sortir de leurs maisons, passant leurs journées à regarder la télévision, ou du moins c'est ce qu'ils affirmèrent par la suite.

L'explosion actuelle de naissances constatée dans ces deux régions semble indiquer qu'ils avaient trouvé une autre façon de tuer le temps, et les nouveaux venus sont désormais identifiés dans les hôpitaux sous le nom de «bébes cendres»...

Cheryl Sieveke, une jeune mère interrogée sur cette situation, avoue candidement: «Nous étions obligés de rester à l'intérieur, car il y avait quatre pouces de cendre au dehors, et au bout d'un moment, la télévision, cela devient monotone...»

Il n'est pas, semble-t-il, jusqu'aux infirmières qui n'aient été affectées: à l'hôpital de Ritzville, on explique le cas de l'une d'elles en disant qu'elle avait été immobilisée chez des amis par la cendre... et qu'elle avait oublié ses pilules anti-conceptionnelles.

SOMMAIRE

Annonces classées: C 3 à C 10
Arts et spectacles
— Informations: B 9 à B 12
— Horaires: D 30, D 31
Bandes dessinées: D 32
Carrières et professions: B 8
Décès, naissances, etc.: C 11
Economie: B 1 à B 7
Éditorial: A 6
Êtes-vous observateur?: C 4
FEUILLETON «Shogun»: C 6
Horoscope: C 5
Jardinage: C 8
Le monde: A 10
Météo: A 2
Mot mystère: D 32
Mots croisés: C 4, D 32
Quoi faire aujourd'hui: D 30
Sports: D 1 à D 40
Télévision: D 31
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1, C 2

ÉDITO

LE BUDGET REAGAN, AMORCE D'UNE ODYSSEE
PAR IVAN GUAY

page A 6



MARIAGE ET FAMILLE
JEAN-PAUL II DIT QUE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE NE CHANGERA PAS
page A 4

Notre régime d'épargne-retraite:
c'est son rendement
SUPÉRIEUR
qui fait toute la différence.

14 1/2%
Placements à capital garanti
Taux sujet à changement.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

Demandez le poste 2000
Montréal 866-9641
Sept-Îles 968-1830
Chicoutimi 549-6490
Alma 668-3391
Rimouski 724-4106
Rivière-du-Loup 862-7286
Outremont 739-32665
Québec 668-0630
Lévis 833-4450
Trois-Rivières 379-7230
Hull 771-3227
Ottawa 238-4900
Filiale à Sherbrooke—Sherbrooke Trust
75, Wellington nord 563-4011 Place Belvédère 563-3447
Carrefour de l'Estrie 563-3331

DÉLÉGUÉS CONSERVATEURS

Des irrégularités dans 98 comtés

■ OTTAWA (PC) — Des irrégularités ont été découvertes dans le choix des délégués de 98 comtés dans les 10 provinces en vue du congrès conservateur, la semaine prochaine à Ottawa. C'est ce qu'a affirmé hier le président du parti, M. Robert Coates.

Mais tous les problèmes dus à ces irrégularités (surtout des technicalités) ont été réglés, a-t-il précisé dans un communiqué.

M. Coates a refusé, dans une entrevue subséquente, de donner des détails et il a référé les questions au sénateur québécois Guy Charbonneau et au député albertain Bert Hargrave qui ont mené l'enquête au nom du parti. On n'a pu rejoindre ces derniers pour connaître leur version.

M. Coates leur avait demandé, la semaine dernière, d'enquêter sur le choix des délégués à la suite d'allégations voulant que les partisans du chef Joe Clark aient tenté de tricher au congrès en choisissant des gens qui voteraient contre la remise en question du chef.

Le plus grand nombre d'irrégularités a été trouvé au Québec, soit dans 24 comtés; suivent dans l'ordre l'Ontario avec 20, la Colombie-Britannique 16, l'Alberta huit, la Nouvelle-Écosse sept, la Saskatchewan six, Terre-Neuve cinq, l'Île-du-Prince-Édouard quatre (sur quatre comtés), le Nouveau-Brunswick et le Manitoba quatre chacune.

Le plan Trudeau: «Pas assez bon pour la Saskatchewan», dit Blakeney

■ REGINA (PC) — Après des mois d'hésitations et de négociations, le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan a finalement annoncé hier qu'il rejetait la résolution fédérale sur la constitution.

«Ce n'est pas assez bon pour la Saskatchewan ou pour le Canada», a commenté M. Allan Blakeney au cours d'une conférence de presse.

M. Blakeney proteste particulièrement contre la volonté d'Ottawa d'imposer un référendum en cas d'impasse constitutionnelle et contre son refus de donner aux provinces un contrôle plus grand sur l'exportation des richesses naturelles.

Il n'est pas question, cependant, que la Saskatchewan se joigne aux six provinces qui ont déjà porté la question constitutionnelle devant les tribunaux.

«Selon nous, a-t-il fait remarquer, notre opposition repose sur une base différente de celle d'autres gouvernements provinciaux. Nous ne prévoyons donc pas que nous allons faire partie des procédures juridiques devant les tribunaux provinciaux.»

Défections

La décision du gouvernement de la Saskatchewan se produit une journée après la défection de quatre députés néo-démocrates fédéraux de cette province, qui ont fait savoir qu'ils ne suivraient pas leur chef, M. Ed Broadbent.

Mais, comme l'a signalé M. Blakeney, ce n'est pas le premier cas où le parti provincial n'est pas du même avis que le



Allan Blakeney

parti fédéral. Au Québec, par exemple, le leader libéral provincial Claude Morin n'appuie pas le chef fédéral Pierre Trudeau et, au Nouveau-Brunswick, le chef conservateur provincial Richard Hatfield ne partage pas l'opinion du leader fédéral Joe Clark.

Avec la décision de la Saskatchewan, deux seules provinces appuient maintenant Ottawa: l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

M. Blakeney a fait savoir qu'il présentera bientôt à l'Assemblée législative une résolution pour indiquer l'opposition de sa province au gouvernement fédéral.

Le gouvernement provincial

entreprendra, par ailleurs, une campagne de publicité dans les médias, afin d'expliquer les raisons de son rejet de la résolution fédérale.

Trudeau

Pour un, le premier ministre Trudeau ne s'est pas montré le moins surpris de la décision du premier ministre de la Saskatchewan de rejeter la résolution constitutionnelle d'Ottawa.

Aux journalistes qui lui demandaient des commentaires sur l'annonce faite par M. Allan Blakeney, M. Trudeau s'est contenté de dire: «Qu'est-ce qui est nouveau?»

M. Trudeau a ajouté qu'il s'attendait depuis environ deux mois à la décision de la Saskatchewan.

Morin

Pour sa part le ministre québécois des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a qualifié «d'excellente nouvelle» la décision de la Saskatchewan de joindre les rangs des provinces qui contestent le projet Trudeau de rapatriement unilatéral de la constitution.

«Si nos députés québécois libéraux à Ottawa avaient du courage, ils devraient joindre leur voix aux provinces qui contestent le plan Trudeau», a commenté M. Morin lors d'une brève rencontre avec la presse.

M. Morin s'est étonné de constater que «ce sont les provinces anglaises et non les députés québécois à Ottawa qui défendent le plus les droits du Québec».

Politique linguistique du PLQ: d'autres voix dissidentes

QUÉBÉCOIS
De nos correspondants

■ Après les colloques régionaux de Montréal-Est, de l'Estrie et du Saguenay-Lac-St-Jean, la politique linguistique du Parti libéral telle que proposée par le projet de programme «La société libérale de demain» sera de nouveau au centre des préoccupations des militants de la région de Québec lors de la tenue du colloque régional dimanche prochain.

En effet, les militants du comité de Beauce-Sud comptent présenter une proposition de nature à limiter aux seuls citoyens canadiens et de langue maternelle anglaise l'accès de leurs enfants à l'école anglaise. Si la proposition est adoptée par les participants, il s'agira du quatrième colloque à prendre position contre le projet de programme qui voudrait étendre ce droit à l'échelle universelle.

Le député de Jean-Talon, M. Jean-Claude Rivest, qui doit agir comme personne ressource à l'atelier, doit faire connaître sa position personnelle sur le sujet. Jusqu'à présent, il s'est refusé à la dévoiler pour ne pas influencer les militants.

Par ailleurs, depuis le début de la tenue des colloques régionaux, de nombreux militants commencent à s'interroger sur le régime de relations de travail dans la fonction publique et parapublique. C'est ainsi qu'une résolution passée inaperçue jusqu'ici a été adoptée par les militants de l'Ouest de l'Île de Montréal qui vise à interdire le droit de grève dans le secteur hospitalier.

En cas de conflit avec l'Etat, la proposition voudrait que l'on confie à un tribunal d'arbitrage exécutoire le soin de trancher le différend.

Roy probablement seul dans Bourassa

Le chef du Parti libéral, M. Claude Ryan, accompagné de son organisateur en chef, M. Pierre Bibeau, a rencontré mercredi soir les aspirants candidats à l'investiture du comté de Bourassa pour leur demande de se retirer en faveur du président de la Corporation des médecins du Québec, Dr Augustin Roy.

Cette demande a été accueillie très favorablement par Me Gilles Ethier, candidat potentiel, mais elle aurait laissé un goût amer dans la bouche d'un autre aspirant, M. Jean Themens, qui travaille pour la cause libérale depuis plus de 20 ans. Un autre aspirant, Louis Morena, étudiant en droit constitutionnel, se serait résigné également malgré qu'il soit un mordru de la politique et qu'il ait effectué un très bon travail de recrutement.

M. Ryan aurait fait reconna-



Jean-Claude Rivest



Augustin Roy

tre aux aspirants candidats que l'intérêt supérieur du parti exigeait des sacrifices et qu'il avait besoin de certaines personnalités aussi compétentes que le Dr Roy, connu provinciale. Le chef aurait indiqué que l'assemblée d'investiture se tiendrait le 4 mars prochain et qu'il assisterait personnellement afin d'inciter les militants à travailler pour le candidat officiel.

Si le comté de Bourassa a été choisi pour le docteur Roy, c'est qu'il constitue pour la direction libérale un comté sûr malgré qu'il soit représenté par un député péquiste. En ce sens, le docteur Roy pourrait être mis à contribution comme orateur vedette lors des assemblées importantes de la prochaine campagne électorale.

**CLAUDE-V. MARSOLAIS
PIERRE VINCENT**

C'est maintenant ou jamais, dit Trudeau

■ VANCOUVER (PC) — Si nous ne réussissons pas, maintenant, à moderniser la constitution et à garantir les droits des Canadiens, nous ne réussirons jamais, a déclaré hier le premier ministre Trudeau, au cours d'un banquet organisé sous l'égide de la Caisse centrale de crédit de la Colombie-Britannique, auquel assistaient quelque 330 personnes.

Devant un auditoire réservé, le premier ministre a déclaré

que sauf aboutissement des mesures envisagées par son gouvernement pour amander et rapatrier la constitution, les Canadiens se trouveront à jamais prisonniers de l'impossible exigence que tout projet de réforme soit approuvé à l'unanimité des 10 provinces.

«Si nous échouons maintenant, nous aurons admis que l'unanimité doit demeurer la règle», a dit M. Trudeau, qui prenait la parole pour la première fois depuis

que les Communes ont entamé, mardi, la phase finale du débat historique sur la constitution.

«Nous aurons à jamais échoué.»

Que l'unanimité soit impossible, M. Trudeau n'en veut pour preuve que le fait que les premiers ministres des six provinces qui contestent le projet libéral en justice, n'ont pas réussi, au cours de leur récente concertation à Montréal, à se mettre d'accord sur une formule de compromis.

MORDAUNT SHORT • SANYO • PANASONIC • HITACHI • RCA • QUASAR • MAGNASONIC • TOSHIBA • YAMAHA • KENWOOD • LUXMAN

KENWOOD

TOTAL 40 Watts RMS

- RÉCEPTEUR KR 2010 AM/FM Stéréo
- TABLE TOURNANTE AKAI APB-20C Semi-auto., ent. par courroie, Cartouche magnétique incluse
- HAUT-PARLEURS HENDRIX MK30 30 watts, 2 voies

\$ 499.⁹⁵

SANYO

TOTAL 66 Watts RMS

Ensemble complet tel qu'illustre (Base incluse, disques non inclus.)

- RÉCEPTEUR 2033 AM/FM Stéréo
- MAGNETOPHONE À CASSETTES RD-5009, Dolby, Métal
- TABLE TOURNANTE TP-1005 Semi-auto., ent. par courroie, Cartouche magnétique incluse
- HAUT-PARLEURS AD 6040 40 watts, 3 voies

\$ 799.⁹⁵

NORTEL AUDIO

NOUVEAU! Venez visiter notre nouvelle salle de vidéo R.C.A. Panasonic & Toshiba

482 ouest, rue STE-CATHERINE 871-8500

THORENS • PANASONIC • HITACHI • RCA • QUASAR • MAGNASONIC • TOSHIBA • YAMAHA • KENWOOD • LUXMAN • MARANTZ • S.M.E.

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 4 Maximum: 7 Nuageux avec pluie intermittente

DEMAIN Dégagement

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	6	Nuageux	Dégagement
Outaouais	—	7	Nuageux, averse	Dégagement
Laurentides	—	7	Nuageux, averse	Dégagement
Cantons de l'Est	—	7	Nuageux, averse	Dégagement
Mauricie	—	5	Nuageux, averse	Nuageux
Québec	—	5	Nuageux, averse	Dégagement
Lac-Saint-Jean	—	5	Nuageux, averse	Nuageux
Rimouski	—	7	Nuageux, averse	Nuageux
Gaspésie	—	7	Nuageux, averse	Nuageux, averse
Baie-Comeau	—	5	Nuageux, averse	Nuageux
Sept-Îles	—	3	Nuageux, averse	Nuageux

au Canada

	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Victoria	4	10
Alberta	Venteux	Edmonton	-5	-2

La Quotidienne Tirage d'hier 6-9-1

si vous partez...

aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	5	19	Miami	21	25
Buffalo	9	17	New York	9	19
Chicago	2	17	Nlle-Orléans	7	20

vers les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	-1	3	Hong Kong	17	18
Athènes	5	12	Le Caire	12	23
Berlin	-3	-1	Lisbonne	8	14
Bruxelles	-4	2	Londres	1	4
Buenos Aires	19	27	Madrid	-3	11
Copenhague	-1	2	Moscou	-8	-4
Genève	-3	1	Mexico	8	22

vers les plages

Acapulco	Bermudes	San Juan	
Barbade	Nassau	Trinidad	

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E. 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. — Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Part de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON À DOMICILE: Lundi au samedi \$1.75
Lundi au vendredi \$1.25
Samedi seulement 0.75

TARIFS D'ABONNEMENTS PAR COURRIER (Surface)

Nombre de semaines*		13	26	52
CANADA	Lundi au samedi	\$37.00	\$74.00	\$148.00
	Lundi au vendredi	\$24.00	\$48.00	\$96.00
	Samedi seulement	\$13.00	\$26.00	\$52.00

ÉTATS-UNIS ET PAYS ÉTRANGERS

Nombre de semaines*		13	26	52
	Lundi au samedi	\$72.80	\$145.60	\$291.20
	Lundi au vendredi	\$52.00	\$104.00	\$208.00
	Samedi seulement	\$20.80	\$41.60	\$83.20

*Durée minimum 13 semaines

ANNONCES CLASSEES

Commandes 285-7111
du lundi au vendredi 9h à 17h
Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30 285-7205

GRANDES ANNONCES

Détails 285-7202
National, Télé-Press 285-7306
Vacances, voyages 285-7265
Carrières et professions, nominations 285-7320

COMPTABILITE

Grandes annonces 285-6892
Annonces classées 285-6901

Pour vous abonner, nos bureaux sont ouverts de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h) 285-6911

DES RECORDS, DES RECORDS, DES RECORDS

L'hiver revient dimanche, le printemps le 20 mars

«J'aime bien qu'il fasse beau, mais j'ai horreur qu'il mouille en même temps.»

Cet homme distrait, dont le veston pré-printemps battait au vent tant il était ouvert, avait un mal de chien à déployer son parapluie emprunté. Son aspect, ses efforts, l'automobile qui l'a éclaboussé et son commentaire, tout montrait avec justesse le temps qu'il fera aujourd'hui, de même que celui d'hier et d'avant-hier.

GILLES NORMAND

Mais que l'on se calme! Marmotte ou pas, sage indien ou almanachs bizarres, rien n'y fera, le printemps n'arrivera pas avant midi et trois minutes, heure normale de l'est, le vendredi 20 mars. Cela même si toute la semaine il s'est établi des records de météo au même rythme que le Canadien perdait ses matches, il n'y a pas si longtemps.

«Nous traversons présentement la poussée de température douce la plus prononcée jamais enregistrée durant un mois de février», soutient le climatologue Gérard Chapleau, précisant que l'ancien plus haut minimum de température, établi à 2,8 degrés Celsius le 21 février 1951, avait été battu deux fois cette semaine, soit hier matin avec 3,9 degrés et mercredi avec 3,2 degrés.

Si le record du plus haut maximum de température (12 degrés

Celsius) pour un jour de février, établi le 21 février 1953, n'a pas encore été battu, il s'en est fallu de peu, le 11 février dernier, alors que le thermomètre a marqué 10,2 degrés, menaçant davantage un autre record de haut maximum, soit celui enregistré par l'observatoire de l'université McGill (11 degrés), le 12 février 1880.

Encore des records

Et la liste des records s'allonge. Lundi le 16 février, le mercure a atteint 8 degrés Celsius au plus chaud de la journée, abaissant de deux degrés la marque atteinte pour un 16 février, en 1948.

Le lendemain, le 17, en atteignant le maximum de 7 degrés, la température abaissait de deux degrés un autre sommet atteint en 1948 pour un 17 février. Et mercredi, le thermomètre a indiqué la température maximum de 9 degrés, alors que la plus haute température maximum pour un 18 février avait été atteinte en 1949, avec 8 degrés Celsius. Hier, on a enregistré 8 degrés par rapport à un maximum de 7 le 19 février 1948.

Alors que le ciel a été nuageux et l'air brumeux toute la nuit, les prévisionnistes annonçaient pour aujourd'hui (vendredi) un ciel nuageux avec pluie intermittente, et une température maximale de 8 degrés. La vague de temps doux se poursuivra jusqu'à demain, avec un maximum prévu de 8 à 10 degrés Celsius.

Le temps quant à lui sera plus souriant, puisque l'on annonce un dégelage, mais pour peu de temps puisqu'une perturbation attendue pour dimanche pourrait apporter de la neige et une température plus froide.

L'hiver revient

Selon M. Chapleau, cette vague de douce température nous a envahis parce qu'il n'y a eu aucune pénétration d'air froid au-dessus de tout le continent nord-américain. La masse d'air froid reste stationnaire au-dessus de l'Arctique.

Comme le temps retrouvera ses caractéristiques d'hiver sous peu, on n'a à craindre aucune influence dommageable sur la saison des sucres. «Les arbres sont encore à l'état dormant. Il y aurait peut-être danger si la température restait douce assez longtemps pour occasionner un réveil prématuré des érables. Il pourrait s'ensuivre une montée de la sève et des dommages possibles, mais tout indique que ce ne sera pas le cas», explique l'agronome Paul Pouliot.

Des malins ont dit qu'un almanach avait prédit le février que l'on connaît. Laissons le météorologue Alcide Ouellet répondre à cela: «Les tentatives de prévisions un an d'avance, comme on en voit dans certains almanachs, c'est de la foutaise. On a déjà du mal à ne pas se tromper en restant dans un contexte de 24 à 48 heures.» Et que dire de ces fois où les prévisions du jour n'ont

rien à voir avec le temps qu'il fait dehors.

Quoi qu'il en soit, la vague douce qui nous touche cette semaine n'arrivera jamais à compenser pour l'énorme vague de froid que nous avons traversée depuis le début de l'hiver, alors que depuis septembre, les températures se sont constamment maintenues sous la normale, basée sur une moyenne de trente ans. Ainsi, novembre et décembre 1980 ont été les deux mois les plus froids jamais enregistrés dans les annales météorologiques. Par exemple, la température moyenne de décembre dernier a été de moins 12,2 degrés Celsius, par rapport à une température normale de moins 6,6 degrés pour une même période. Janvier 1981 aussi a été très froid, avec une température moyenne de moins 15 degrés, alors que seul janvier 1970 avait été plus froid dans le passé avec une moyenne de moins 15,7 degrés.

Quant à la neige, il n'en est tombé que 15 centimètres en février, tandis que la moyenne de précipitation est de 58,2 centimètres de neige pour un tel mois. Depuis le début de la saison, 106,5 centimètres de neige se sont accumulés sur la région montréalaise, dépassant la marque de 93,1 centimètres inscrite l'hiver précédent qui fut le moins enneigé de tous les hivers. La moyenne des trente dernières années établie à 239,5 centimètres l'accumulation normale de neige dans un hiver.



Guy Pinard

Deux nouvelles encourageantes pour Mirabel

Les bonnes nouvelles concernant l'aéroport international de Mirabel sont tellement rares qu'il importe d'y revenir lorsqu'elles se présentent. Et la semaine qui s'achève a été tout particulièrement encourageante pour le sympathique «éléphant blanc».

En effet, on a d'une part appris que le gouvernement du Québec avait décidé de parachever l'autoroute 13, tandis que d'autre part, le ministère des Travaux publics consentait finalement par écrit à vendre à l'administration du Parc industriel, commercial et aéroportuaire (Pica-Mirabel) toutes les terres qu'on lui avait consenties dans la planification, à la condition qu'elles soient zonées à des fins industrielles et commerciales par le gouvernement du Québec.

Ces deux excellentes nouvelles encourageront sans doute, et à juste titre, les promoteurs du parc industriel et l'administration de l'aéroport, depuis trop longtemps utilisé comme ballon politique par les élus des deux paliers de gouvernement.

On sait que le déménagement de la très grande majorité des vols de Dorval à Mirabel, recommandé par Action-Mirabel à la suite d'une longue étude de quel- que deux ans, reposait sur deux critères de base: parachevement de l'autoroute 13 et, idéalement, implantation d'un système de transport rapide par chemin de fer (je dis «idéalement» parce que le directeur de l'aéroport, Rubin Ginzburg, ne juge plus le train comme étant essentiel à court terme).

En annonçant la décision de parachever l'autoroute 13 (et même si on ne peut ignorer complètement son caractère un tantinet électoraliste), le ministre provincial Denis de Belleval, des Transports, éliminait un premier obstacle et retournait par le fait même «la balle dans le camp du fédéral», comme il le disait si justement lors d'une récente conversation téléphonique.

Evidemment, tous les problèmes ne sont pas réglés, car en modifiant le tracé initial de l'autoroute, le ministère engendrait du même coup la nécessité d'entreprendre des négociations avec son homologue fédéral puisque le nouveau tracé emprunte des terrains qui sont présentement la propriété du gouvernement d'Ottawa.

Sur le plan strictement aéroportuaire, le nouveau tracé s'avère plus intéressant que le précédent, d'une part parce qu'il jointe le Pica-Mirabel, et d'autre part parce qu'il prévoit un embranchement entre l'autoroute 13 et le boulevard Mirabel, lequel passerait sous l'aire de roulement, entre les deux pistes.

Cette décision s'inscrit, on l'a vu, dans le cadre d'une décision

plus globale, soit celle de construire l'autoroute 50 qui reliera éventuellement Montréal à Hull, sur la rive est de la rivière des Outaouais. Après avoir entraîné des dépenses de \$177,6 millions jusqu'à ce moment, l'autoroute 13-50 impliquera des coûts additionnels de \$189 millions (en \$ de 1981), de sorte que les quelque 180 km auront engendré un coût de \$366 millions au moins, et non \$480 millions comme je le disais récemment.

Quant au train rapide, le ministre de Belleval me réitérait récemment qu'il est prêt à donner le feu vert, en rappelant qu'il suffirait essentiellement de prolonger le tracé du métro régional Vimont. Sur ce point, l'accord n'est pas complet entre les deux paliers de gouvernement, puisque le gouvernement fédéral préférerait qu'on prolonge le tracé du métro régional Deux-Montagnes.

Fait à noter et peu connu du public, l'infrastructure pour la gare du train rapide sous l'aéroport existe déjà et elle est présentement utilisée comme parking.

Pica-Mirabel

Si le gouvernement du Québec a pris l'initiative dans le dossier de la relance de l'aéroport de Mirabel, dans celui de Pica-Mirabel, c'est le gouvernement fédéral qui a posé le premier geste, sous forme d'une lettre du sous-ministre adjoint A.J. Perrier, de Travaux publics-Canada, et datée du 28 janvier 1981.

Dans cette lettre adressée à Jacques Rostenne, vice-président exécutif de Pica-Mirabel, Perrier confirme que le ministère fédéral est disposé à négocier la vente des terrains (au lieu de les céder par bail emphytéotique), en précisant toutefois que «les lettres patentes du Gouvernement du Canada ne seront émises que des que la vocation industrielle et commerciale du territoire aura été garantie.»

La lettre du sous-ministre est claire: si la Commission de protection du territoire agricole ne modifie pas le zonage du Pica (le zonage agricole touche 2065 des 2400 acres prévus à l'entente du 18 juin 1976, ou 86 pour cent de la superficie), il n'est pas question alors de vendre les terrains.

Cette décision de la Commission se défend d'autant plus mal que d'une part elle freine le développement du Pica, et que d'autre part, le Pica s'était engagé à n'utiliser les meilleures terres qu'en tout dernier ressort.

Il est à espérer que le prochain sommet économique de Montréal fera ressortir le ridicule de la situation et incitera les ministres impliqués à lever les derniers obstacles qui freinent continuellement le développement de l'aéroport et du Pica.



Devant le palais de justice de Saint-Jérôme, les ex-cégépiens qui poursuivent le syndicat et la direction du collège local discutent de leur cause. Il s'agit de Gabrielle Prince, Aline Thibodeau, Gabrielle Gendron, Denis Aubé et Maurice Bertrand. photo René Picard

D'ex-cégépiens en cour pour «manque à savoir»

Devant le palais de Justice de Saint-Jérôme, des professeurs manifestaient, hier, pendant qu'à l'intérieur, le juge Jacques Duquette de la Cour des petites créances entendait la cause de cinq anciens étudiants qui poursuivent le syndicat et la direction du cégep local pour les préjudices qu'ils estiment avoir subis par suite d'un débrayage illégal des enseignants en 1978.

MARTHA GAGNON

Cette cause qui revêt un caractère assez inusité est devant les tribunaux depuis deux ans. Avant de débattre la question de fond, les parties impliquées devaient attendre le jugement de la Cour d'appel qui, le 22 octobre dernier, déclarait que la Cour des petites créances était habilitée à entendre la poursuite.

Sur le trottoir, avant le début de l'audition de la cause, tôt hier matin, plusieurs professeurs du cégep de Saint-Jérôme, affiliés à la CSN, distribuaient des pamphlets et brandissaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: «On tente d'abolir le droit de grève», et: «Nous lutterons».

Devant la cour, les ex-cégépiens qui poursuivent, soit Maurice Bertrand qui, en 1978, étudiait en électrotechnique, Denis Aubé, en éducation spécialisée et Gabrielle Gendron, Aline Thibodeau, Gabrielle Prince, qui étudiaient toutes les trois en techniques infirmières, ont invoqué qu'il s'agissait d'un débrayage illégal qui a duré six semaines et qui leur a causé des préjudices. Ils évaluent le «manque à savoir» ou si l'on veut le dédommagement à \$490 chacun, soit le maximum que peut réclamer une personne devant la Cour des petites créances. S'ils gagnent leur point, ils

seront imités dans leurs démarches par soixante autres anciens étudiants qui attendent présentement de pouvoir réclamer la même compensation.

Une dizaine de témoins

Assis autour de la même table devant le juge Duquette, il y avait hier, les cinq requérants et pour les parties adverses, M. Pierre Gingras, le représentant du syndicat des professeurs, M. André Lefebvre, le directeur du personnel du cégep Saint-Jérôme et le seul avocat, Me Guy Boissonneault, qui représentait le ministère de l'Éducation qui est mis en cause.

Durant toute la journée, les requérants qui, à certains moments, ont éprouvé des difficultés à jouer en quelque sorte le rôle d'«avocat» dans leur propre cause, ont appelé une dizaine de témoins pour tenter de faire la preuve de leur créance.

Le directeur général du collège, M. Claude Lalonde, est venu expliquer que le conflit avait éclaté en avril 1978 en raison du non-renouvellement du contrat de 23 professeurs qui n'étaient pas considérés comme des permanents.

Il a confirmé qu'au moment du déclenchement de la grève des enseignants, la convention collective était toujours en vigueur. Le débrayage a eu lieu du 12 avril au 5 mai.

M. Lalonde a de plus précisé qu'avant cette période, au cours du mois de mars, la vie du collège avait été perturbée de différentes façons: débrayages des professeurs pour une heure ou deux et, aussi, manifestations des étudiants.

L'ancienne présidente du syndicat, Mme Nicole Bouthin, a quant à elle expliqué que la direction du collège avait aussi

décreté des lock-out à des moments différents durant la période qui a précédé le débrayage général illimité. En regardant son agenda personnel, elle a précisé qu'à plusieurs reprises les étudiants avaient quitté les locaux de classe pour manifester.

L'ex-directeur des services pédagogiques, M. Claude Jeté, a affirmé qu'à la suite de la grève, la direction avait proposé une forme de récupération volontaire pour les étudiants qui désiraient reprendre le temps perdu. Il s'agissait d'une période de deux semaines. Il a expliqué qu'il ne pouvait se souvenir si cette formule avait été utilisée par plusieurs. M. Jeté a par ailleurs admis que pour certaines matières, les possibilités de récupération étaient plutôt minces.

Du côté des enseignants, on a surtout tenté hier de démontrer que les étudiants avaient à un moment donné décidé de refuser de faire de la récupération.

Le juge Duquette a ajourné la cause au 17 mars, date à laquelle les requérants devront faire leur preuve sur les pertes réclamées. À ce sujet, il a laissé entendre aux parties que comme dans le cas de souffrances morales ou physiques, il n'était guère plus facile d'évaluer les préjudices causés par un débrayage illégal de professeurs. La décision du juge sera sans appel.

Ce n'est pas la première fois que des individus poursuivent des syndicats du secteur public et parapublic. Devant d'autres tribunaux, il y a actuellement des poursuites contre les employés de l'hôpital Saint-Charles-Borromée et un recours collectif contre les chauffeurs de la CTCUM.

Quatre arrestations pour trafic de cocaïne

Un raid planifié de la Sûreté du Québec chez un boutiquier de Montréal et un concessionnaire de voitures neuves de la Rive sud a conduit, hier, à l'arrestation de quatre individus soupçonnés de s'adonner au trafic de la cocaïne.

Il s'agit de Clément Vinet, 19 ans, Normand Farrel, 26 ans, Daniel Durocher, 22 ans, et Eric Schreanen, 27 ans, qui font tous face à des accusations criminelles. Ces deux derniers travaillaient respectivement comme vendeur et assistant-gerant au garage Sud Automobile, à Longueuil, où ils auraient été surpris en pleine transaction par les enquêteurs de l'escouade alcool-moralité de la SQ.

Du même coup, et à la suite d'autres perquisitions à Montréal, notamment à la ménagerie (pet shop) de Farrel, les policiers ont saisi quatre onces de cocaïne d'une valeur de \$16,000 sur le marché noir ainsi que des quantités minimes de haschisch et de marijuana, en plus d'une balance et d'autres équipements servant au commerce des drogues.

faire garder son enfant à l'école c'est maintenant possible

Si vous avez des enfants à la maternelle ou au primaire, il vous est possible de les faire garder à l'école, avant la classe, pendant le dîner et après la classe.

Votre commission scolaire peut recevoir du ministère de l'Éducation une subvention de \$3 000 pour l'aménagement et l'équipement du local ainsi qu'une subvention renouvelable, de \$2 500, pour la bonne marche du projet.

Ce service est offert dès maintenant. Pour en savoir plus long, adressez-vous

- à l'école
- à la commission scolaire
- à la direction régionale du ministère de l'Éducation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

La Chine s'abstient de tout commentaire

■ PEKIN (AFP) — Le gouvernement chinois s'est abstenu, hier, de tout commentaire sur le désir de «réunion» avec l'Eglise catholique chinoise exprimé par Jean-Paul II mercredi soir lors d'une réception à la nonciature de Manille.

Le cardinal Agostino Casaroli, secrétaire pour les affaires publiques de l'Eglise, avait laissé entendre de son côté que le Vatican envisageait de reconnaître l'Eglise catholique de Chine et de restaurer ses liens, rompus depuis plus de trente ans, avec le catholicisme chinois. «L'obstacle que constitue Taiwan rend les choses difficiles, mais il est possible que le Vatican reconnaisse l'Eglise catholique indépendante de Chine», avait-il déclaré à la presse.

Le gouvernement chinois reproche essentiellement au Saint-Siège de maintenir des relations officielles avec Taiwan, l'île de la mer de Chine où s'est réfugié, en 1949, le gouvernement nationaliste du Kuomintang vaincu par les communistes.

L'évêque catholique de Pékin, Mgr Fu Tieshan, a déclaré hier qu'une visite du pape en Chine serait dépourvue de signification et qu'aucun changement n'était intervenu de la part du Vatican vis-à-vis de l'Eglise catholique officielle chinoise.

En 1951, deux ans après la prise du pouvoir par les communistes en Chine, la quasi-totalité des ecclésiastiques étrangers ont été expulsés du pays. En 1957, la rupture était consommée. L'Eglise catholique «patriotique», ralliée au régime communiste, refusant de reconnaître l'autorité du Vatican qui, de son côté, dénonçait les persécutions dont avaient été victimes certains catholiques chinois.

Mgr Fu, l'un des évêques chinois intronisés depuis la rupture entre le Vatican et la Chine, a invité le Vatican à ne pas commettre de nouveau l'erreur qu'il avait faite, il y a plusieurs siècles,

en condamnant le culte traditionnel des ancêtres ou celui de Confucius en Chine. «Cette attitude a provoqué une crise profonde», a-t-il dit, «et nous ne voyons pas pour l'instant de la part du Vatican un changement clair dans sa position envers notre patrie et notre église».

Un dégel s'était pourtant amorcé l'an dernier, avec les visites en Chine du cardinal Roger Etchegaray, archevêque de Marseille et président de la Conférence épiscopale de France et du cardinal Franz Koenig, archevêque de Vienne et président du Secrétariat du Vatican pour les non-croyants.

Si ces visites ont permis de renouer des contacts pratiquement coupés depuis la naissance de la République populaire de Chine, l'épineux contentieux de Pékin et du Saint-Siège est encore loin de se régler, estiment les observateurs.



Se laissant brièvement aller à un rare moment de fatigue, Jean-Paul II s'accorde une minute de repos durant une messe célébrée en plein air à Cebu hier. Il lui reste encore trois jours à passer aux Philippines, après quoi il visitera Guam et le Japon avant de rentrer au Vatican.

Leslie Lawton croyait faciliter des négociations d'affaires

■ C'est pour faciliter des négociations en vue de permettre à Gérard Falovitch d'acheter la compagnie de disques McConnell Records dans laquelle ce dernier était associé, que la prostituée Leslie Lawton avait été envoyée en Jamaïque pour séduire McConnell et le compromettre.

Du moins, c'est la raison qu'a donnée Gérard Falovitch à la prostituée Leslie Lawton pour

GEORGES LAMON

qu'elle se rende chez M. John McConnell. D'ailleurs, c'est même bien avant son départ, et précisément au 5999, boulevard Monkland à Montréal, siège de la maison de disques, que Mlle Lawton a été payée comptant \$300 pour son «travail».

Mlle Lawton qui vit aujourd'hui en Ontario et exerce le métier de serveuse de restaurant, était le deuxième témoin à être entendu dans le procès du couple Gérard et Deveda Miriam Falovitch, de l'ex-chanteur Tony Massarelli, de Jimmy Socio et de Pasquale Malone, tous accusés d'avoir conspiré et extorqué \$82.000 à M. John McConnell, en 1972.

Le témoin Lawton, d'ailleurs le seul de cette troisième journée du procès que préside le juge Jean-Paul Bergeron devant un jury de huit hommes et trois femmes, a rappelé au cours de son interrogatoire par la défense ce qu'elle avait déjà déclaré la veille mais en ajoutant certains «petits détails».

Ainsi, cette dernière qui a formellement reconnu M. John McConnell comme son client, a été confrontée avec son «passé judiciaire». Elle a admis avoir été accusée et condamnée en 1969 à Montréal pour y avoir «flâné et tenu une maison de débauche».

Celle qui se fait aussi appeler «Barbara Mason», à l'époque où elle était «call girl», à Montréal et «Johanne Easton» à Halifax pour ne pas nuire à sa soeur qui vit là-bas, a également été accusée en 73-74 de possession de drogues, mais acquittée par la suite. Par ailleurs, pressée de questions par Me Robert Sachette, pour la défense, elle a admis aussi avoir été accusée une deuxième fois d'avoir tenu une maison de débauche à Mon-

tréal, mais que cette cause était pendante. Pourtant depuis, elle n'a pas encore été appelée à comparaître dans cette cause.

C'est pour cette raison que la défense s'est demandé pourquoi le témoin de la poursuite n'avait jamais été indisposée par la justice dans cette affaire. D'ailleurs, hier matin, deux policiers étaient venus pour arrêter Mlle Lawton, munis d'un mandat qui avait été émis contre elle dans cette affaire de maison de débauche. Finalement, les policiers sont retournés bredouilles.

Questionnée par la défense à savoir quels autres crimes elle avait commis, Mlle Lawton a tout simplement répondu: «Mon seul crime est d'avoir été une prostituée».

D'ailleurs le témoin, précisant que depuis 1978, elle ne travaillait plus comme prostituée mais comme serveuse en Ontario, a relaté qu'à l'époque où elle travaillait comme prostituée, dans les bars de Montréal elle pouvait «faire» de 15 à 20 clients par semaine à raison de \$75 à \$100 par jour. Comme call-girl, à la fin de 78, elle allait chercher jusqu'à \$1000. Aujourd'hui, comme serveuse de restaurant, elle gagne \$350 par semaine.

Après avoir rappelé son séjour en Jamaïque, séjour qui avait du reste été précédé d'un autre, deux semaines avant, avec un autre client, Mlle Lawton a expliqué avoir même revu M. John McConnell en 1974 ou en 1976, elle ne se souvient pas exactement, mais à Montréal.

En fait, c'est McConnell lui-même qui avait obtenu son numéro de téléphone comme call-girl. A la suite d'un appel de ce dernier, elle s'est rendue à l'appartement de la rue McGregor sans savoir que c'était son même client de la Jamaïque. Ce n'est qu'une fois sur place qu'elle découvrit son nom sur la porte de l'appartement. Elle admet l'avoir reconnu mais ce ne fut pas le cas pour M. McConnell. Après avoir couché avec lui pour \$50 ou \$60, elle est repartie. D'ailleurs, lors d'une autre arrestation en 78, le nom de John McConnell figurait dans un petit carnet vert.

Avec le témoignage de Mlle Lawton s'est terminée la troisième journée de ce procès qui devrait durer plusieurs semaines.



Brandissant des images de Jean-Paul II et du «Santo Nino» — la statue de l'enfant Jésus rapportée il y a quatre siècles par des missionnaires

espagnols — de petits Philippins attendent le passage du cortège pontifical dans une rue de Cebu.

(téléphoto UPI)

Mariage et famille: l'enseignement de l'Eglise ne changera jamais

■ CEBU, Philippines (AP, AFP) — Au troisième jour de son voyage aux Philippines, le pape Jean-Paul II, venant de Manille par avion, s'est rendu hier à Cebu, qui fut le berceau du christianisme en Asie et où une foule évaluée à un million de personnes lui a réservé un accueil enthousiaste et coloré.

Le souverain pontife a été salué à son arrivée par Mme Imelda Marcos, épouse du président philippin et par le cardinal Julio Rosales, archevêque de Cebu.

Malgré la chaleur — il faisait une trentaine de degrés — le pape est demeuré souriant, debout dans son véhicule fleuri, dans lequel il a traversé la ville aux acclamations de la foule, qui criait: «Nous vous aimons, saint-père».

Dans un discours prononcé à l'aérodrome de Lahug, à quelques kilomètres du lieu où le navigateur portugais Magellan planta la première croix en Asie, Jean-Paul II a longuement évoqué la famille.

«Avec une fierté légitime, on peut dire que ce que l'Eglise enseigne aujourd'hui sur le mariage et la famille a été son enseignement constant, en fidélité au Christ», a-t-il déclaré, en rappelant, après Marc (1-9) que «ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas».

«Pour ces raisons, a-t-il dit, l'Eglise n'édulcorera ni ne modifiera jamais son enseignement sur le mariage et la famille. Pour ces raisons, elle condamne toute tentative de détruire l'unité du mariage, et pour ces raisons,

elle proclame que le mariage doit être ouvert à la transmission de la vie.

«En ce qui me concerne, je dois à ma charge apostolique de réaffirmer aussi clairement et fortement que possible la condamnation par l'Eglise de la contraception artificielle et de l'avortement.» Le pape a également profité de son pèlerinage dans Cebu pour réaffirmer, devant des religieux réunis dans l'auditorium du Collège des Jésuites, son attachement au célibat des prêtres et pour émettre des réserves quant à la participation des laïcs au sacerdoce.

«L'Eglise a besoin du témoignage du célibat volontairement accepté et vécu dans la joie par ses prêtres», a-t-il dit.

En dépit de l'horaire très chargé de cette visite aux Philippi-

nes, Jean-Paul II manifeste rarement des signes de fatigue, semblant au contraire devenir de jour en jour plus dynamique: il a déjà prononcé dix discours, célébré trois messes, dont celle de la cérémonie de beatification de 16 martyrs, à Manille, et parcouru la capitale en tous sens. Cebu constituait la première étape de son pèlerinage dans cinq villes de province, où il doit rencontrer des représentants des minorités musulmanes et des tribus montagnardes animistes, notamment. Après, Cebu, il visitera Davao, Bacolod, Legaspi et Iloilo.

Il s'agit du plus long voyage papal de l'histoire moderne: Jean-Paul II y aura parcouru plus de 35.000 km en douze jours.

\$1 million pour sauver toutes les Sonia du Québec

■ Si, aujourd'hui, Sonia X., une fillette de 13 ans, fait son jogging quotidien et mène la vie normale des adolescentes de son âge, elle le doit à une équipe médicale de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui a réussi chez cette enfant une intervention extrêmement délicate, irréalisable il y a seulement deux

DENIS MASSE

ans et l'une des toutes premières à être pratiquées au Québec, celle de la transplantation de moelle osseuse empruntée à la tête de sa jeune soeur de huit ans.

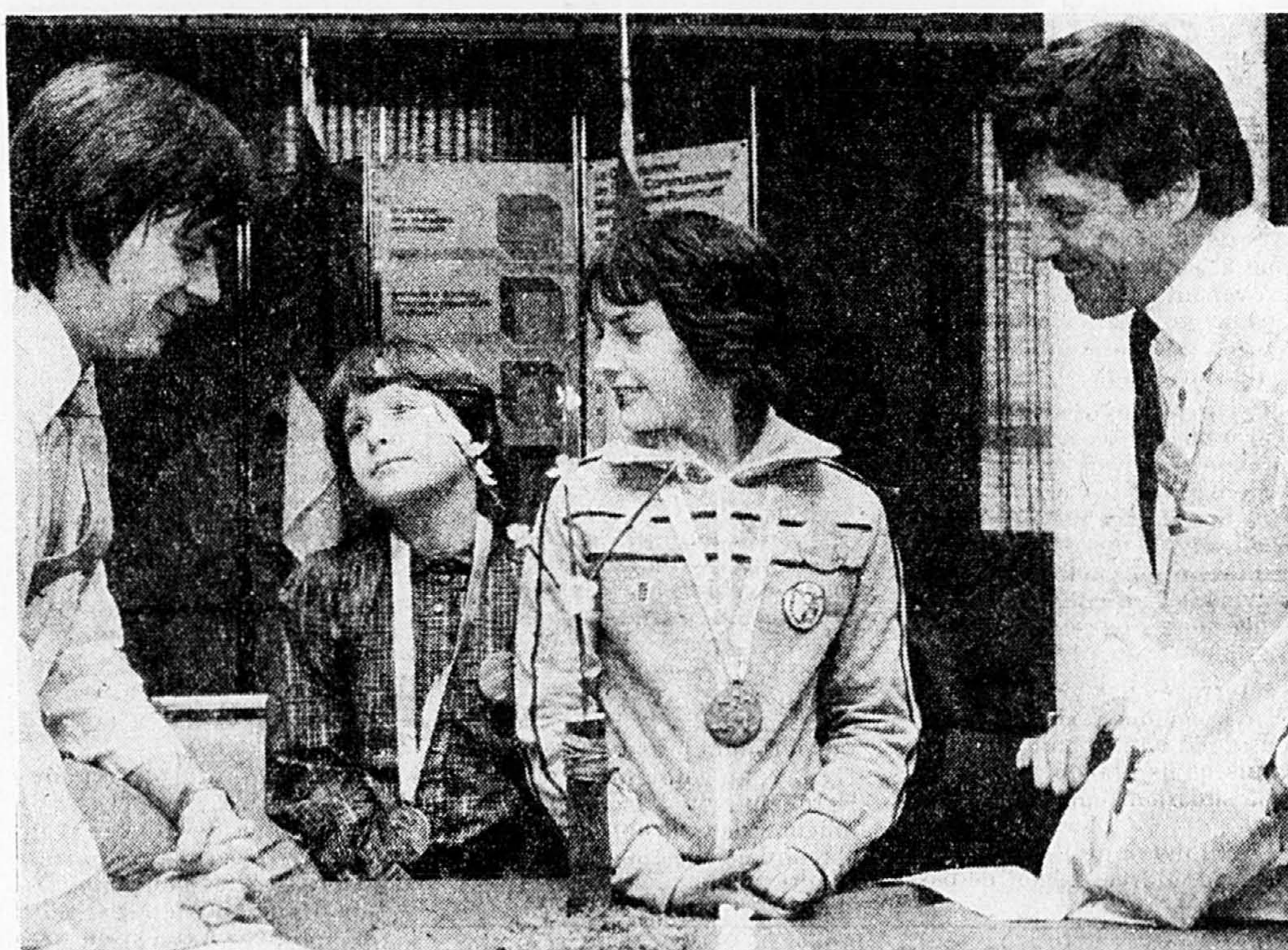
Les deux sœurs «présidaient» donc de façon tout à fait appropriée, hier, le lancement d'une campagne de souscription d'un million de dollars en faveur de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont puisqu'elles illustrent parfaitement le type de besoins pour lesquels cette institution sollicite maintenant l'appui financier du public.

Selon le Dr Jacques Boileau, un hématologue qui a participé de près à l'intervention sur Sonia, au mois de mai dernier, il faudrait réaliser quelque 55 opérations du genre par année au Québec pour sauver les personnes atteintes de l'assèchement de la moelle osseuse et condamnées à mourir dans de brefs délais.

Pour monter une clinique adéquate, il faudra investir une somme d'environ \$1 million et pour réaliser les greffes au nombre voulu, il en coûtera quelque \$2 millions par an.

L'intervention sur Sonia X. a coûté quelque \$55.000 et encore a-t-elle été réalisée dans des conditions relativement primitives, avec un personnel trois fois plus important qu'il faudrait si l'on avait l'équipement adéquat. Aux Etats-Unis, de telles interventions coûtent couramment \$160.000, souligne le Dr Boileau.

La direction de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont veut donc monter une telle clinique ainsi que consacrer des fonds à la recherche; les sources normales provenant des gouvernements



Entourées des docteurs Claude Perreault et Jacques Boileau, attachés à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, les deux héroïnes du jour, Joanne et Sonia X. témoignent des soins miracles qu'elles y ont reçus et sollicitent l'appui du public à une campagne de souscription d'un million de dollars pour que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont puisse continuer les greffes de la moelle osseuse chez 55 patients par an au Québec. photo Paul-H. Talbot

s'étant montrées tarées à cause de budgets forcément limités, l'hôpital fait donc appel au public.

Selon les besoins établis par l'hôpital, le million de dollars recherché servira tout autant à procurer à cette institution un appareil d'échographie obstétricale permettant de détecter des anomalies lors de la grossesse, deux appareils de Holter pour le traitement adéquat de l'arythmie chronique, un autoanalyseur, un microscope électronique, un module de manométrie hémodynamique, des moniteurs cardiaques et enfin une pompe contre-pulsation par ballon intra-aortique, autant d'appareils

nécessaires au maintien de la haute qualité de soins, de la recherche et de l'enseignement qui a toujours prévalu à Maisonneuve-Rosemont.

Pendant une semaine, on verra apparaître au petit écran un message relatant le cas de la jeune Sonia et invitant les téléspectateurs à appuyer cette campagne. Cette campagne a été centrée autour d'un thème: «La croissance... ça dépend aussi de nous.»

Il suffit d'envoyer les dons, par chèque, à la Fondation hospitalière Maisonneuve-Rosemont, 5415 boulevard de L'Assomption, Montréal, H1T 2M4.

La campagne de souscription est présidée par M. John H. Sullivan, président de la firme J.H. Sullivan & Associés, de Montréal. Deux personnalités du monde financier, MM. Paul Desmarais et Conrad Black, ont accepté des postes d'administrateurs de la Fondation hospitalière Maisonneuve-Rosemont.

On sait que les deux hommes se sont livrés il y a trois ans une bataille épicée en vue du contrôle du groupe Argus Corporation.

Le premier est président du Conseil d'administration de Power Corporation tandis que le second occupe le même poste à la tête du groupe Argus.

PLACE NOBERT À LONGUEUIL Les loyers plus chers avec enfants

Un groupe de locataires de la Place Nobert, à Longueuil, a formé un comité d'action pour protester contre des hausses de loyer qu'ils jugent excessives et demander l'intervention de la Commission des droits et libertés de la personne.

Ce complexe, formé de quinze édifices totalisant 225 logements, n'est pas assujéti au

GERMAIN TARDIF

contrôle de la Régie du logement parce qu'il a moins de cinq ans d'existence, de sorte que les locataires ne peuvent rien faire pour empêcher des hausses qui peuvent varier de \$45 à \$105 par mois, selon que le locataire a ou n'a pas d'enfants.

Lors d'une conférence de presse le comité des locataires a cité plusieurs exemples dont celui d'une famille avec enfants qui a vu son loyer porté de \$257 à \$357 à compter du 1er juillet. Pour un appartement identique, un locataire sans enfant ne subit qu'une

augmentation de \$35, faisant passer le loyer de \$257 à \$292.

Les locataires ont jusqu'au début de mars pour prendre leur décision et en aviser la compagnie, Gestion Nobert Inc., qui appartient à une société de quatorze actionnaires du nom de Anctil, Fournier et Poitras.

Ce groupe d'hommes d'affaires a acquis Place Nobert il y a deux ans d'une autre compagnie. Selon plusieurs locataires, depuis cette transaction, l'entretien des bâtisses et des logis laisse à désirer.

Le comité des locataires admet que la compagnie puisse hausser ses loyers mais qu'elle le fasse de façon abusive n'est pas justifiable, selon lui.

«Nous croyons qu'il existe un rapport entre le fait que nous ayons des enfants et les hausses excessives de loyer», a déclaré un porte-parole du comité. C'est pourquoi, ne pouvant recourir à la Régie du logement, le comité s'est adressé à la Commission des droits et libertés de la personne.

Les représentants syndicaux des quelque 9,000 policiers municipaux de la province ont décidé de boycotter le colloque de la Commission de police du Québec qui se déroule au cours du week-end dans la vieille capitale.

En outre, le directeur de la police de la Communauté urbaine de Montréal, Henri-Paul Vignola, a déclaré hier à LA PRESSE qu'il n'assistera pas

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

non plus à cette rencontre parce qu'il n'aime pas la formule employée actuellement par la CPQ lors de ses journées d'études.

«Je ne crois pas, dit-il, qu'il faille régler les problèmes de la police de la CUM devant tout le monde lors de ces journées. Il faut que la Commission change sa formule de colloque. Je ne boycotte pas la CPQ. J'assisterai à son prochain colloque si la

Les policiers municipaux boycottent le colloque de la Commission de police

formule est changée. Aucun membre de mon état-major ne sera présent à cette rencontre annuelle. Par contre, le conseil de sécurité de la CUM sera représenté.»

Quant au président de la Fédération des policiers du Québec, André Nadon, il a mentionné que la CPQ ne jouait pas le rôle pour lequel elle avait été créée en 1968. «Elle agit comme un organisme patronal. Elle veut trop s'ingérer dans le travail des policiers.»

Les 200 représentants syndi-

caux des policiers municipaux se rendront tout de même à Québec où ils tiendront une réunion parallèle.

Elle sera en majeure partie consacrée à évaluer le travail de la CPQ et du ministre de la Justice, Marc-André Bédard.

«La CPQ est en poste depuis près de 13 ans, précise M. Nadon, et Bédard est à la tête du ministère de la Justice depuis plus de quatre ans. Nous voulons savoir exactement les réalisations que chacun a son compte

et voir s'ils ont agi souvent dans l'intérêt des policiers.»

M. Nadon a précisé que sa fédération boycottera non seulement le colloque, mais la CPQ dans son ensemble tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas changé sa ligne de conduite.

À la suite de la rencontre qui se déroulera à Québec, la fédération tiendra des réunions dans chacune des régions de la province et les policiers décideront alors des mesures à prendre dans le futur pour avoir gain de cause dans leurs revendications.

Camionneurs encore victimes du zèle des policiers de Laval

La grève du zèle des policiers lavallois a forcé, tôt hier matin, plusieurs camionneurs à abandonner leur remorque devant l'hôtel de ville de Laval. Durant plusieurs heures, la circulation a été interrompue sur le boulevard du Souvenir, à cause des remorques immobilisées ici et là.

L'inspecteur Gaétan Nadon, responsable du poste no 1, a expliqué que les policiers travaillant pendant le quart de nuit

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

avaient pris la décision de faire transporter les remorques ne répondant pas aux normes, devant l'hôtel de ville parce que la fourrière municipale ainsi que les huit garages privés servant à garer ces véhicules étaient remplis.

«À 3h30, a expliqué l'inspecteur, des policiers ont téléphoné chez moi pour m'expliquer la situation. Une fois arrivé devant l'hôtel de ville, j'ai constaté que seules les remorques étaient là. Les tracteurs les tirant normalement avaient quitté les lieux. Nous avons alors décidé d'avoir recours à l'entreprise privée pour louer des tracteurs afin de déménager la quinzaine de remorques.»

Mais où les transporter? Après consultation, on a décidé de les diriger sur le terrain du futur garage municipal, présentement en construction sur le boulevard Industriel, près de l'autoroute Laval (440).

Appel aux dirigeants d'entreprises

Depuis que les policiers lavallois ont entrepris leur grève du zèle, près de 125 véhicules lourds ont été remorqués parce qu'ils circulaient dans l'île Jésus avec des plaques d'immatriculation qui ne correspondaient pas aux enregistrements du chauffeur, ou parce qu'il manquait des chiffres sur le numéro de série du

véhicule, ou encore parce que les pneus étaient en mauvais état.

L'inspecteur Nadon a précisé que les policiers effectuaient leurs travail à la perfection. «Ils ne font que faire respecter à la lettre le code de la route, en plus d'effectuer leurs autres tâches normalement.»

La police de Laval incite fortement les propriétaires d'entreprises de transport par camion à se conformer immédiatement à la loi. «Les problèmes dans la majorité des cas proviennent des compagnies qui ont des grosses flottes. Il arrive souvent qu'un chauffeur qui doit quitter le garage avec le camion no 26, par exemple, prenne par mégarde le numéro 28. Il a donc en sa possession des enregistrements qui ne répondent pas aux chiffres inscrits sur les plaques d'immatriculation.»

Suspensions

Par ailleurs, les membres du comité exécutif de ville de Laval ont entériné hier matin une recommandation du Service du personnel relativement à des suspensions d'une durée de quelques jours imposées à quatre policiers. Trois d'entre eux sont accusés d'avoir consommé de l'alcool alors qu'ils étaient en



De nombreux camionneurs qui sont passés par Laval au cours de la journée, hier, ont été interceptés par les policiers soucieux de vérifier attentivement les véhicules. photo P.H. Talbot

devoir. Le quatrième a été suspendu parce qu'il n'a pas fait rapport des gestes posés par les contrevenants alors qu'il était leur officier supérieur.

La grève du zèle a commencé au début de février après que la

Fraternité des policiers eut décidé d'avoir recours à l'arbitrage pour régler le conflit qui l'oppose à l'administration municipale. Les négociations achoppent sur deux points: le fonds de pension et l'assurance collective.

Congédiement-surprise de Donat Bazinet

Coup de théâtre hier dans le monde de la radio montréalaise: Donat Bazinet, président de Radio-Mutuel, vient d'être remercié de ses services.

La nouvelle, qui a été confirmée à LA PRESSE par M. Jacques-Charles Gilliot, directeur des programmes à CJMS, une station affiliée au réseau Mutuel, a littéralement eu l'effet d'une bombe dans ce milieu. D'après les renseignements que nous avons glanés ici et là, il

DANIEL MARSOLAIS

appert que c'est le président de la corporation Civitas, M. Ed Prévost, qui assumera l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau président. Cette corporation, à qui appartient entre autres le réseau Mutuel, n'a pas fait connaître les motifs de ce chambardement aussi subit qu'inattendu, et ce malgré les deux tentatives faites en ce sens par LA PRESSE au cours de la journée.

M. Bazinet, qui était au sein de cette organisation depuis plusieurs années, s'était notamment illustré par son acharnement à ne pas vouloir reconnaître les syndicats (CSN et FTQ) qui s'étaient constitués dans quatre des stations affiliées à ce réseau. Cette attitude hostile vis-

à-vis des organisations syndicales fut en partie la cause du long conflit de 22 mois que meneront les syndiqués en vue d'obtenir leur reconnaissance syndicale et la signature d'une première convention collective de travail. Cette première convention fut d'ailleurs imposée par le Conseil canadien des relations du travail (le CCRT) après l'adoption de la Loi C-8 par le parlement fédéral.

Inexpliqué pour le moment, le congédiement surprise du grand manitou de Mutuel survient au moment où la présence syndicale marque des signes évidents de faiblesse dans les stations du réseau. La CSN a perdu deux des trois accreditations qu'elle détenait, soit à CJRT (Trois-Rivières) et à CJMS (Montréal), et le troisième syndicat affilié (CJRS-Sherbrooke) est en lock-out depuis novembre dernier.

Malgré l'optimisme de façade affiché par le réseau lors de la publication des cotes BBM, il n'en demeure pas moins que la principale station, CJMS, était en perte de vitesse l'automne dernier et se faisait sérieusement talonner par CKVL. Les cotes BBM indiquaient que CJMS avait un auditoire de 745,000 personnes à l'automne 80 (810,000 en 1979) alors que CKVL la suivait avec 727,000 auditeurs (708,000 en 1979).

2,500 GALLONS D'HUILE LOURDE Westinghouse pollue la Yamaska-Nord

GRANBY — Le ministère de l'Environnement révèle que 2,500 gallons d'huile lourde provenant de l'usine de Granby de la compagnie Westinghouse se sont versés dans la rivière Yamaska-Nord.

Cette découverte a été faite mercredi par un hélicoptère du ministère, et celui-ci a immédiatement ouvert une enquête. C'est ainsi que l'on a pu établir que l'huile avait atteint la rivière par le biais d'un égout, et qu'elle provenait d'une immense nappe située sur les terrains de la compagnie.

Interrogés par les services de l'Environnement, des responsables de la compagnie auraient admis qu'ils étaient au courant de la situation depuis une semaine.

Le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, de pas-

sage à Granby, s'est rendu sur les lieux, et a déclaré aux journalistes présents: «Je suis outré de constater qu'une entreprise n'ait pas suffisamment de conscience sociale pour avertir immédiatement les services de l'Environnement: si ces derniers avaient été mis au courant de la situation il y a une semaine, pas une goutte de cette huile n'aurait atteint la rivière.»

Depuis hier, une entreprise spécialisée s'affaire à nettoyer les lieux, après avoir circonscrit la nappe qui pollue la rivière. Il va sans dire que c'est Westinghouse qui assumera le coût de ce nettoyage.

La Yamaska-Nord était déjà la section la plus polluée de la rivière, au point que la ville de Farnham a dû, l'an dernier, s'alimenter dans un autre bras pour obtenir l'eau destinée à son usine de filtration.

LES RUES DE MONTRÉAL

ATWATER, AVENUE (1871)

Edwin Atwater, qui a laissé son nom à cette avenue, était un représentant au Conseil municipal de Montréal (de 1850 à 1857), de l'ancien quartier Saint-Antoine (aujourd'hui Saint-André). Il fut aussi président de la Commission de l'aqueduc de 1851 à 1857. Cette voie portait auparavant le nom d'avenue Pipe Track.

BAILE, rue (1880)

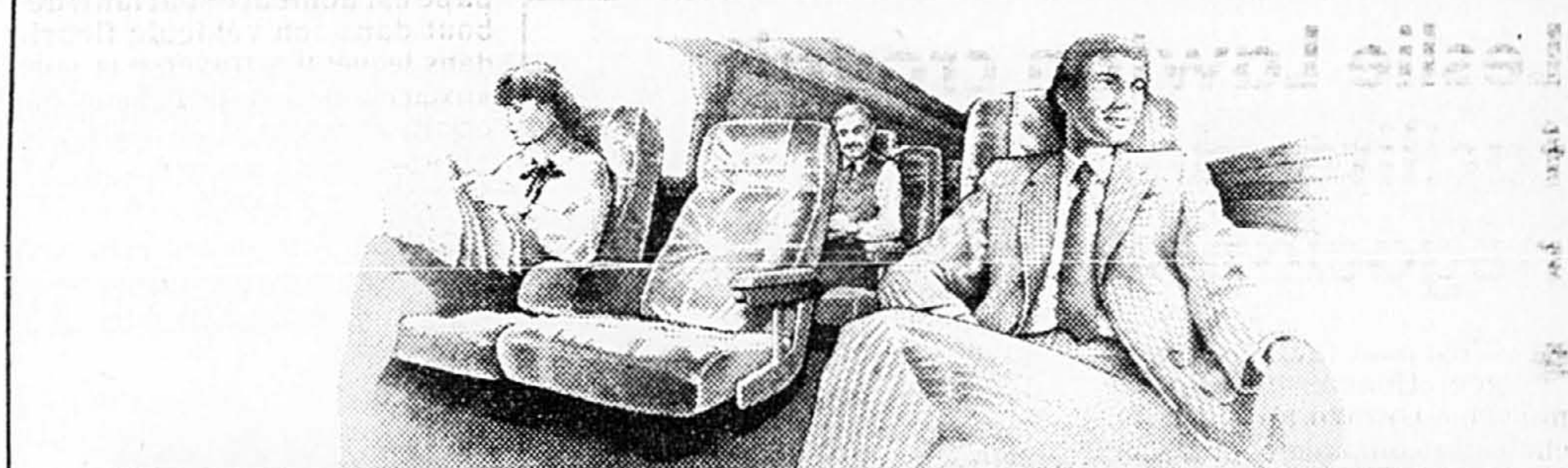
En souvenir de J.-Alexandre Baile (1801-1888), supérieur de Saint-Sulpice de Montréal de 1866 à 1881. Cette voie portait déjà ce nom lorsqu'elle fut cédée à la Ville par le séminaire de Saint-Sulpice. Axe est-ouest à partir de Saint-Mathieu, au nord de Dorchester.

BARRIÈRE, rue (1963)

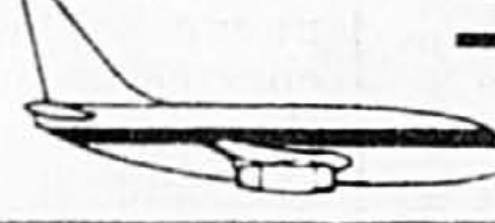

Jadis connue sous le nom de rue Alfred, cette voie honore Pierre Barrière, dit Langevin, prisonnier politique en 1837. Axe ouest-est, de Mentana à Parc-Lafontaine, au sud de Roy.

BEAUCHESNE, place (1959)

En hommage à Robert Chevalier de Beauchesne (1686-1731) capitaine de flibustiers, né à la Pointe-aux-Trembles et assassiné à Tours, France. Il est l'auteur de «Aventures du Chevalier de Beauchesne». Axe est-ouest à partir de Liébert, au nord de Notre-Dame.



COMPAREZ VOYAGEUR 2, NOTRE NOUVEAU SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA AVEC L'AVION.

CLASSE ÉCONOMIQUE		
PRIX RÉGULIER aller/aller-retour	\$55/\$110 plus taxe.	\$20/\$40
DÉPARTS	27 (pour l'ensemble des compagnies aériennes).	20, chaque jour de la semaine aux heures de pointe.
TEMPS DU TRAJET d'un centre-ville à l'autre	35 min. Plus trajet centre-ville/aéroport: 40 min. Plus temps d'embarquement et de débarquement. Total: environ 1 h 45 min.	2 h 10 min selon l'horaire. Plus temps d'embarquement et de débarquement. Total: 2 h 15 min. Trois arrêts dans chaque centre-ville en plus de ceux des terminus.
CONFORT comparé à Voyageur 2	Sièges inclinables étroits. Moins d'espace pour bouger. Tables de travail. Éclairage individuel. Sièges doubles ou triples. Appuie-pieds.	Sièges inclinables spacieux et confortables. Beaucoup d'espace pour bouger. Tables de travail repliables. Éclairage individuel. Sièges simples ou doubles. Appuie-pieds.
ACCESSIBILITÉ	Trajet et frais additionnels habituellement requis à cause de l'emplacement des aéroports.	Excellente accessibilité à Montréal et Ottawa. Plus accès direct au transport en commun.

ET MAINTENANT, SEULEMENT
\$15 ALLER \$29 ALLER-RETOUR

(Offre valable jusqu'au vendredi 3 avril 1981.)

Profitez de notre offre d'essai et découvrez à moins cher tout ce que Voyageur 2 vous offre en plus. Plus fonctionnel. Non seulement Voyageur 2 vous emmène-t-il d'un centre-ville à l'autre en peu de temps, mais il vous offre également 3 arrêts supplémentaires dans chaque centre-ville. De plus, Voyageur 2 dessert maintenant le West-Island grâce à son nouveau terminus de Dorval. Vous n'aurez qu'à réserver la place de votre choix. Et notre horaire offre un total de 20 départs; toutes les demi-heures de 06:30 à 08:30 et de 16:00 à 18:00.

Plus confortable. Voyageur 2 possède tout ce qu'il vous faut. Des sièges inclinables confortables, amplement d'espace pour bouger, un tapis moelleux, des rideaux, un décor agréable, une section pour non-fumeurs, des tables de travail repliables, des journaux gratuits, un éclairage individuel et plus... Plus avantageux. Aucun mode de transport ne vous offre autant que Voyageur 2, même à prix régulier. Et maintenant, avec son prix d'essai, Voyageur 2 devient encore plus avantageux. Ainsi plus que jamais, Voyageur 2 vous offre plus que les autres.

MONTRÉAL-OTTAWA Lundi à vendredi	OTTAWA-MONTRÉAL Lundi à vendredi
06:30 16:00	06:30 16:00
07:00 16:30	07:00 16:30
07:30 17:00	07:30 17:00
08:00 17:30	08:00 17:30
08:30 18:00	08:30 18:00

Les cartes MasterCard, Visa et American Express sont acceptées.
RÉSERVATIONS: 842-5271
Renseignements: 842-2281

Voyageur 2

Licence définitive pour Frank Sinatra

LAS VEGAS (Reuter) — Frank Sinatra, dont le président Reagan a dit qu'il était «une personne honorable» a reçu hier une licence définitive qui lui permettrait, s'il le désire, de devenir propriétaire d'un casino dans l'enfer du jeu du Nevada.

Par quatre voix contre une, la commission a décerné à Sinatra une licence d'employé principal sans limitation de durée au célèbre casino de Caesars Palace à Las Vegas.

Il avait obtenu la semaine dernière une licence conditionnelle de six mois. La commission vient de rendre celle-ci définitive.

L'acteur multi-millionnaire, qui est âgé de 65 ans, a embrassé sa quatrième femme à la sortie de l'audience qui a duré deux heures, et a déclaré: «Je suis très content de cette décision.»

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration**la presse**ROGER LEMELIN
président et éditeurROGER-D. LANDRY
vice-président exécutif et
directeur généralJEAN SISTO
éditeur adjointYVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Le budget Reagan amorce une odyssée

Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a présenté mercredi soir devant les membres réunis des deux Chambres du Congrès son premier budget qui porte sur l'exercice financier de 1981-82. Tel qu'il l'avait promis au cours de sa campagne électorale et lors de son allocution télévisée de la semaine dernière, M. Reagan a réduit les taux d'imposition des particuliers pour un montant de \$44,2 milliards et des entreprises pour un montant de \$9,7 milliards et a haussé le budget militaire de \$7,2 milliards. Il a en outre réduit de quelque \$7,7 milliards d'autres dépenses gouvernementales de sorte qu'on évalue les réductions totales nettes à \$41,4 milliards pour un budget sans précédent de \$695,5 milliards.

Bien sûr, \$41,4 milliards de

plus dans les portefeuilles des particuliers et des entreprises, ce n'est pas à dédaigner. Mais ce n'est qu'à peine 6 pour cent du budget qui est lui-même moins de 25 pour cent du produit national brut. En d'autres termes ces réductions ne représentent pas 2 pour cent de l'économie du pays. En outre, la majeure partie de ces réductions d'impôts, celle des particuliers, ne prendra effet que le 1er juillet. On peut alors douter de la répercussion de ce budget sur l'économie américaine en 1981.

Évidemment l'économie d'un pays est plus qu'une mécanique puisque l'aspect psychologique y est important. Par conséquent le fait que l'administration Reagan manifeste la volonté de réduire les dépenses et surtout les interventions et les tracasseries bureaucratiques de l'État dans

l'économie, peut inciter les hommes d'affaires à accroître leurs investissements, seuls véritables stimulants de l'économie. En dépit des apparences on peut donc dire que ce budget est surtout un appel au monde des affaires et selon qu'il réagira favorablement l'économie pourra commencer à s'ébranler vers une reprise. C'est, en effet, sur la confiance des entreprises dans le gouvernement plutôt que sur l'accroissement du pouvoir d'achat de la population que le plan Reagan a quelque chance de réussir.

L'économie américaine est un énorme organisme qui ne se met pas en branle facilement. Le coup d'épingle des réductions d'impôts et de dépenses ne lancera pas cet éléphant au grand galop. D'autant moins que l'administration Reagan lui a mis

des entraves aux pieds sous la forme d'une politique monétaire restrictive. C'est la très grande faiblesse du plan Reagan de relance économique, comme du plan Thatcher en Grande-Bretagne, de vouloir faire marcher l'économie plus vite tout en lui tenant les pieds liés. Dans une conjoncture aussi inflationniste qu'actuellement, des taux d'intérêt très élevés empêchent plus une relance de l'économie qu'un accroissement de l'inflation. La politique monétaire telle qu'elle est conçue présentement est un instrument beaucoup trop grossier.

Les thérapeutes de l'économie, en particulier ceux qui entourent le président, devront délaissé le plus tôt possible la pharmacopée traditionnelle qui est définitivement impuissante à guérir la «stagflation». Si M. Reagan veut que son budget

soit l'amorce d'une solution à la «stagflation», il devra poursuivre sa politique de retour aux lois fondamentales du marché. D'ailleurs l'économie de tous les pays industrialisés a démontré depuis de nombreuses années qu'on ne pouvait longtemps lutter avec succès contre l'inflation par des mesures artificielles comme le contrôle des prix, la politique monétaire, etc.

Il est évidemment beaucoup plus difficile de veiller à ce que les principales lois du marché ne soient pas entravées indument. C'est la véritable fonction économique d'un gouvernement et c'est une tâche complexe et difficile. Mais c'est le défi de l'économie contemporaine. Comment peut-on lutter contre l'inflation quand, par exemple, on empêche les prix des denrées alimentaires de baisser en créant des pénuries artificielles.

La destruction récente de récoltes d'oranges en Californie pour en maintenir les prix n'est qu'une illustration classique de structures commerciales faites pour résister aux lois normales de l'offre et de la demande.

Il est évident pour les spécialistes de l'économie que les structures économiques sont devenues beaucoup trop rigides et qu'elles résistent ainsi aux fluctuations du marché. C'est précisément l'une des causes majeures de la «stagflation». Voilà pourquoi le budget Reagan n'est pas une solution, même partielle, de l'inflation ou de la récession. C'est tout au plus l'amorce d'un processus ou plutôt le début d'une odyssée économique longue et périlleuse, dans la mesure où l'on voudra atteindre l'objectif.

IVAN GUAY

Cette obstination constante à imposer le toit Taillibert

Pour des raisons que personne ne connaît, avec une assiduité qui ne se dément pas, tous les projets concernant le toit du stade olympique sont écartés du revers de la main, sauf un: celui de l'architecte Roger Taillibert. Et c'est à un point tel qu'il doit y avoir une raison importante pour que tous les organismes ou personnes responsables de ce toit soient obligés de vouer un culte au plan Taillibert. Quelle peut être cette raison?

Car enfin, les ingénieurs de la Société d'énergie de la Baie James, qui ont présentement en main le projet, n'ont pas du tout la responsabilité de l'apprécier en comparaison avec d'autres: ils doivent trouver le moyen de l'exécuter.

Mais la SEBJ a reçu son mandat du ministre Claude Charron qui se dit convaincu que Taillibert doit demeurer l'inspiration du toit. Il semble qu'il faille à tout prix et coûte que coûte parvenir à réaliser ce que l'architecte français a conçu pour les Montréalais riches d'argent mais pauvres de talent.

Le plus bel exemple de cette situation incompréhensible apparaît dans le dossier que le collègue Guy Pinard a présenté cette semaine dans LA PRESSE: un projet sérieux, présenté par des Montréalais sérieux,

n'est même pas parvenu aux membres du Comité Marsan, chargé, en 1977, de l'étude du toit. Les auteurs affirment pourtant en avoir envoyé copie au ministre Claude Charron, au ministre Pierre Marois, au directeur général Roger-T. Trudeau (RIO) et aux cinq membres du comité du stade. Seul le ministre Marois a accusé réception; les autres ont ignoré autant les auteurs que le projet lui-même.

Nos yeux de profane ne peuvent apprécier correctement la valeur de ce projet, pas plus que le coût, pas plus que ses avantages par rapport à d'autres. Mais notre intelligence de profane nous suggère que le projet est logique, avantageux et sûrement moins coûteux que celui qu'on semble vouloir nous imposer d'une façon ou d'une autre.

Personne ne peut s'arroger la compétence des ingénieurs de la SEBJ. Mais tout le monde a le droit de s'informer et de réfléchir. Et la réflexion nous éloigne constamment de la solution Taillibert pour le toit du stade.

On sait, par exemple, que le toit mobile ne peut être mobile qu'à certaines conditions très strictes: absence ou presque de vent, équipe d'hommes, laps de temps de plusieurs heures, mécanique subtile et fragile, etc. Il ne faut plus s'imaginer que l'on peut tirer la toile au milieu

d'une partie de baseball parce qu'il commence subitement à pleuvoir: c'est bien des heures à l'avance qu'il faut prendre la décision. Et comme on évite de prendre des risques, le toit sera ordinairement fermé. Ce qui signifie qu'il en coûterait une fortune pour profiter, certains dimanches après-midi, du ciel bleu et de l'ombre qui traverse le champ intérieur. Le toit mobile, c'est un luxe excessif.

On pensait que le temps du luxe excessif était révolu.

Avec l'information disponible à toute la population, il est facile de se rendre compte que certaines solutions peuvent être raisonnables et qu'elles méritent d'être étudiées de près. Peut-être pourra-t-on nous dire que le moins coûteux n'est pas le plus raisonnable, que ce qui paraît supérieur à première vue n'est que le fruit d'une illusion, etc. Peut-être. Mais il est certain qu'on ne prouve rien en cachant des projets, en les ignorant et en s'obstinant à ne vouloir prouver que la validité d'une formule qui a toutes les raisons de nous effrayer.

Répétons-le: cette façon de faire semble cacher une volonté secrète, une entente mystérieuse, une détermination suspecte qui s'allie mal à la transparence.

JEAN-GUY DUBUC

Mme Thatcher en butte à de graves difficultés

L'intérêt tout spécial que porte l'Amérique à Mme Margaret Thatcher et au gouvernement conservateur qu'elle dirige en Grande-Bretagne tient à deux facteurs principaux. D'abord, sa visite à Washington ce mois-ci est très attendue, ne serait-ce qu'en vertu des liens que créent tout naturellement tant de similitudes culturelles et linguistiques.

Un autre facteur stimule l'intérêt. Mme Thatcher a en quelque sorte précédé M. Reagan dans la recherche d'une discipline nationale. Ce qui l'a poussée avec le plus de force au pouvoir, c'est l'hiver désastreux de 1979. Elle s'était juré qu'il se serait mis fin par son gouvernement aux excès de syndicats qu'elle jugeait irresponsables.

Les États-Unis sous M. Carter n'ont pas connu un mouvement revendicatif d'une telle ampleur. Mais l'intrépidité de Mme Thatcher avait d'autant plus intéressé les milieux conservateurs américains que le Parti travailliste et plus encore les syndicats anglais sont tenus pour des véhicules à peine camouflés du marxisme. D'assez vives polémiques ont épisodiquement éclaté à ce propos et, sans se prononcer sur le fond, on peut tenir pour assuré que l'orientation radicale du «Labour» inquiète nos puissants voisins. Il n'est pas étonnant que Margaret Thatcher soit apparue, dans un

pareil contexte, comme une vaillante fille sans peur et sans reproche.

La suite, malheureusement, ne s'apparente pas tout à fait à l'épopée. À l'été, les conservateurs auront été au pouvoir pendant deux ans. Or, le bilan n'est pas à la hauteur des attentes.

Et, ce qui est déjà un peu plus grave, Mme Thatcher commence à se renier et à faire les politesses qu'elle a tant reprochées à ses adversaires politiques, c'est-à-dire qu'elle cède devant les revendications des syndicats ouvriers. On a parlé d'une «volte-face» du gouvernement face à la grève des mineurs et c'est tout à fait le terme qui convient.

C'est une volte-face et un revirement. Le gouvernement avait menacé de fermer les houillères. Il y renonce. Ce changement d'attitude sera probablement justifié officiellement par le souci de ne pas ajouter au nombre de chômeurs, dans un pays où le chômage atteint 10 pour cent des travailleurs, soit près de deux millions et demi de personnes.

Mais on peut penser que d'autres considérations ont fait fléchir le gouvernement. Le charbon joue un rôle capital dans la production d'énergie et les mineurs détiennent, à travers leurs syndicats, une influence sans commune mesure avec leur nombre.

Aux dernières nouvelles, il n'apparaissait pas exclu que les mineurs défient la direction de leur syndicat et fassent la grève malgré les promesses qui leur sont faites par le gouvernement. Autrement dit, la confiance ne règne pas. Mais l'aspect le plus désagréable de l'aventure pour Mme Thatcher, c'est le désordre qui peut s'ensuivre. Elle voulait la fin de l'anarchie. La grève sauvage, c'est l'anarchie.

Cette fâcheuse affaire survient pendant que la cote personnelle du Premier ministre est en baisse et que l'économie de la Grande-Bretagne est à la dérive.

Le Parti travailliste, tiraillé entre les radicaux qui veulent être encore plus radicaux et des modérés qui aspirent tant au juste milieu qu'ils songent à une alliance avec les libéraux, étrenne un chef nouveau (à la fois nouveau et plus très jeune) qui n'a pas affermi son emprise sur ses troupes.

Jusqu'ici, les Anglais ont résisté aux promesses enchantées et évité les affrontements systématiques. L'échec de Mme Thatcher, s'il se confirme, prélude à des saisons peu radieuses. En revanche, si le redressement s'opère contre vents et marées, le dernier à s'en réjouir ne sera pas M. Reagan.

GUY CORMIER



Droits réservés

Les grandes désillusions de l'ayatollah Khomeiny

Les protestations et les mises en garde se multiplient à un rythme étonnant en Iran depuis qu'il a appert qu'un groupe appelé Hezbollah (parti de Dieu) se manifeste d'une façon inquiétante. Ce «parti de Dieu» regroupe des musulmans fanatiques qui, dit-on, ont déjà la réputation de régler les questions religieuses et politiques à coups de gourdin.

Quarante députés iraniens viennent de dénoncer le dernier exploit de ces fiers-à-bras, exploit qui a consisté à disperser à coups de couteau et de carabine l'assemblée politique d'un certain Hasan Lahuti, un député modéré membre du Majlis. L'indignation des 40 députés est d'autant plus grande que les autorités responsables semblent fermer systématiquement les yeux sur ces sortes d'abus. Les assommeurs et les tueurs du Hezbollah sont à l'abri des foudres de la justice et poursuivent, en toute quiétude, leur harcèlement contre tout ce qui porte ombrage au clergé au pouvoir. Ils dispersent, à la hussarde, les assemblées des adversaires politiques, s'attaquent aux journaux jugés inorthodoxes, ainsi qu'aux personnalités qui ont le malheur d'exprimer des opinions considérées comme subversives par le pouvoir.

Il n'est pas facile de se faire une idée des dissensions et rivalités qui font de l'Iran un pays

qui s'en va pour ainsi dire à la dérive. Mais il faut que les choses soient devenues bien graves pour que l'ayatollah Khomeiny ait cru devoir intervenir, à deux reprises en moins de deux semaines, pour fulminer, du haut de son autorité, contre ceux qui, selon ses propres termes, sont en train de «saboter la révolution islamique», portant, par le fait même, un coup mortel «aux valeurs humaines et à la justice sociale» qu'elle est censée véhiculer.

Cette sainte colère confirme les appréhensions de 38 intellectuels — héros de la résistance au chah — qui, tout récemment, se désolaient de voir qu'après seulement deux ans de régime islamique, la répression, la torture et l'injustice avaient de nouveau réussi à faire leur nid en Iran.

Il y a deux semaines, l'imam avait adressé des remontrances particulièrement sévères «aux prêtres qui siègent dans les cours de justice, les comités et autres organismes». Ces mollahs, avait-il précisé, «ne doivent en aucune manière s'ingérer dans des domaines en dehors de leur compétence», attendu qu'en ce faisant, ils éloignent le peuple du clergé, ce qui constitue un «péché énorme et impardonnable» puisque, par la même occasion, ils contribuent à rendre le peuple hostile à la religion.

L'ayatollah Khomeiny a incon-

testablement raison. Il énoncé là de grandes vérités, mais, comme le truand qui avait crié «au loup!» quand le loup n'était pas là, l'ayatollah risque de ne pas être cru maintenant qu'il y est vraiment.

L'imam est incontestablement le père de la révolution islamique. C'est lui qui, de Paris, a su mener ses troupes à la victoire. C'est lui qui a mis en selle les mollahs qui, aujourd'hui, font la pluie et le beau temps. C'est lui qui a donné l'exemple. Il fut le premier à «s'ingérer dans des domaines en dehors de (sa) compétence». Quand il dénonce comme «illégal» et «source de désordre l'ingérence (des mollahs) dans les affaires du pays», il dénonce ce qu'il a fait lui-même après la prise du pouvoir en 1979.

Un déficit budgétaire de quelque \$11 milliards cette année, un pouvoir politique disqualifié du fait de la prise et de la détention, durant 444 jours, de 52 otages américains, un conflit empoisonnant avec l'Irak, les meurtres et exécutions sommaires de l'ayatollah Khalkhali, l'instabilité créée par l'amertume des minorités kurde, turkmène et arabe ont transformé l'euphorie des barricades en une profonde et amère déception. Les révolutions ont généralement la vie très courte, et ne changent pas grand-chose.

JEAN PELLERIN

«J'ai tellement hâte...»

C'est affolant de constater toute l'énergie dépensée pour le problème constitutionnel du Québec. Et cela ne date pas d'aujourd'hui! Depuis des générations, combien de Québécois ont consacré leur force de travail, leur intelligence, leur imagination à la survie de leur peuple?

On peut penser aux hommes d'Etat comme Papineau, Crémazie, Lesage, Johnson... mais encore plus à tous les «petits» dont l'acharnement était quotidien. Qui n'a pas son anecdote, par exemple exiger dans un magasin d'être servi en français, quitte à perdre du temps...

Il est même surprenant de voir l'importance des réalisations économiques du Québec malgré tout: malgré le «temps perdu» à revendiquer une identité, malgré les innombrables embûches causées par une volonté politique contraire aux intérêts des francophones.

Un exemple récent: en sep-

tembre dernier, quand Robert Campeau, financier québécois, a voulu acheter le Royal Trust, l'establishment canadien a conclu toutes sortes d'ententes secrètes et trahison» pour empêcher ce francophone d'augmenter sa part du marché: «Nous étions opposés, dit un financier canadien, à cette offre inamicale (unfriendly bid)».

Un exemple ancien: avant 1840 existaient deux colonies distinctes: le Haut-Canada, futur Ontario, anglophone, endetté à l'extrême, et le Bas-Canada, futur Québec, francophone, nettement plus peuplé (60% de la population globale) et au budget équilibré. Quand il s'agit de les réunir, en 1840, «on» décida de partager l'énorme dette ontarienne «équitablement», c'est-à-dire en proportion de la population: donc les Québécois payèrent 60% de l'argent investi en Ontario seul! Le partage des députés à l'Assemblée fut «équitable», mais inversement:

42 députés ontariens, 42 députés québécois... C'est ainsi qu'une richesse peut se bâtir!

Les faits de ce genre abondent, d'un bout à l'autre de l'histoire. Comment les Québécois ont-ils réussi à organiser les caisses populaires, Hydro-Québec et tant d'autres entreprises quand tant de gens, qu'ils fussent ou non partie de l'élite, perdaient leur temps... à survivre? Il fallait être doublement «capable».

Il faut cesser de perdre notre temps. Le choix est là: ou bien s'assimiler, abandonner son identité, et vite, s'il vous plaît; ou bien devenir un pays normal, se gouverner soi-même. Pouvons-nous imaginer l'Etat du Québec si tout le dynamisme de sa population avait été consacré aux réalisations sociales et économiques, avec les seules difficultés naturelles de la vie et des nations...

J'ai tellement hâte.

Chantal MALLEN
Saint-Laurent

La Suède dame le pion au Canada en matière de cyclisme

La Suède, on le sait, possède un climat et une économie qui ressemblent aux nôtres. Comme le Canada, elle est froide et recouverte de neige en hiver, le nombre d'automobiles par habitant y est presque aussi élevé qu'aux U.S.A.; comme chez nous, elle n'a presque rien fait, jusqu'à la fin des années 60, pour aider les cyclistes à se rendre au travail de façon agréable et sécuritaire. Depuis une décennie, cependant, on assiste à une transformation lente, mais décisive, du visage urbain.

Dès 1969, l'administration municipale de Vasteras (ville de 100,000 habitants à l'ouest de Stockholm) prenait la décision de réserver au moins \$420,000 par année pour l'aménagement de pistes cyclables et de ponts ou tunnels servant à la traversée des grandes artères. En 1979, la ville se trouvait dotée de 206 km de pistes cyclables et de 138 tunnels et ponts. Moment pour une pause? Non, en 1980, \$1,4 million a été dépensé pour étendre et améliorer le réseau d'aménagements cyclables qui, selon les prédictions des édiles municipaux, ne sera complété qu'en 1984.

Le même enthousiasme anime le maire de la ville d'Erlanger (100,000 habitants, plus d'une auto par 3 habitants; 20 km au nord de Nuremberg, Allemagne). Il consacre également \$1,4 mil-

lion par année (11% du budget de la voirie) à la construction d'aménagements cyclables (programme commencé en 1972). Aujourd'hui, 30% de tout le trafic en ville se fait à bicyclette. En hiver, le déblaiement des pistes cyclables reçoit la même priorité que le déblaiement des rues et routes.

Les grandes villes, comme Stockholm (800,000 habitants), ont été plus lentes à se sensibiliser aux demandes des cyclistes: un obstacle majeur au développement des pistes cyclables demeure le fait que les rues de Stockholm sont, en général, beaucoup plus étroites que celles, par exemple, de Montréal. Malgré tout, depuis quelques années, plusieurs pistes cyclables y ont vu le jour. Cet investissement a donné des résultats

très encourageants: de 1979 à 1980 le nombre de cyclistes a triplé à Stockholm. En 1980, l'administration municipale de Stockholm a consacré \$2,8 millions à la poursuite du développement des aménagements cyclables.

Les villes de Vasteras et de Erlanger ont acquis une expérience dans le domaine des aménagements cyclables qui inspire bien des maires en Suède et en Allemagne. Puisse-t-elle stimuler l'enthousiasme de nos maires de moyennes et grandes villes.

Michael LAUGHREA
Montréal

Sources: articles parus dans Dagens Nyheter et Svenska Dagbladet. L'auteur a vécu en Suède de janvier 1978 à juillet 1980.



À quand les pistes cyclables nombreuses et déneigées à Montréal?

Pourquoi un 3e parti au Québec?

A-t-on vraiment besoin d'un troisième parti au Québec? Tout ce que l'Union nationale accomplira sera de diviser le vote francophone: déjà les anglophones se lechent les babines en anticipation de l'abrogation de la loi 101, laquelle loi ils considèrent une aberration passagère de la part de la majorité tranquille.

A l'échelle nationale les francophones québécois n'ont plus aucune influence depuis qu'un masochisme collectif les pousse à voter quasi unanimement pour un parti fédéral qui semble s'inspirer de plus en plus du rapport Durham, laissant ainsi ledit parti en mesure de solliciter l'appui de l'Ontario, une province qui, elle, a eu la sagesse de ne pas s'inféoder à un seul parti.

J. TURGEON
Montréal

Un jour, ce sera notre tour...

Dans les hôpitaux, c'est mon frère qui s'alite, séjourne, vit ou meurt. Il est mon semblable, il est moi. Pourquoi négliger la souffrance de l'homme, ne pas l'entourer de soins adéquats et humains? Je souffre des moyens dont dispose l'Etat envers l'homme malade. Qui de nous — la nature humaine étant ce qu'elle est — ne mettra jamais le pied à l'hôpital?

Louis de Gonzague PELLETIER
Brossard

«Si vous saviez comme on s'ennuie à la Manic...»

Nous sommes un groupe d'employés travaillant à LG-2 et nous trouvons inadmissible que nous ne puissions faire venir nos partenaires ici.

Il faudrait que nous soyons mariés ou que nous demeurions ensemble depuis (2) ans ou un (1) an si nous avons un enfant; cette mesure nous semble discriminatoire.

Nous demandons la permission d'amener nos partenaires avec nous à l'occasion des Fêtes ou autres occasions convenues d'avance, car ils sont aussi importants à nos yeux que si nous étions mariés.

Réjean HURTUBISE
Jacques DENEUBERT
Yvon CATAFARD
La Grande 2

Les barrières de l'autoroute 40

Monsieur Jean Lebon, ing.
Repentigny
Monsieur.

J'ai bien pris connaissance de vos commentaires au sujet des barrières de péage dans votre lettre du 4 février dernier (reproduite dans LA PRESSE du 13 février).

L'Office estime à \$325,000 les revenus perdus annuellement à cause des fraudes de ses usagers. D'autre part, le coût des dites barrières se chiffre à \$180,000, ce montant incluant le coût de leur entretien.

Lorsque le gouvernement nous autorisera à supprimer le tarif réduit ou à procéder à toute autre augmentation des taux de péage, la pertinence de telles installations n'en sera qu'accrue. Notre rigueur intellectuelle

EN VRAC

le ne nous empêche pas de savoir compter.

Enfin, les perturbations occasionnées par ce nouveau système de contrôle ont été corrigées dès les premiers jours par la mise en service d'une voie de péage additionnelle. Il n'y a vraiment pas lieu de dramatiser une situation qui est davantage attribuable aux aléas de la circulation d'hiver.

Le Président,
Georges-E. TREMBLAY

On a été très dur envers Paul Rose

Commissaire principal Gilbert, Commission nationale des libérations conditionnelles, Montréal.

Monsieur,

Nous tenons par la présente à élever de vives protestations concernant le traitement subi par Paul Rose lors du décès de sa mère. Il ne nous paraît pas conforme aux principes de la justice d'avoir empêché Paul Rose de voir sa mère mourante alors que 637 détenus ont eu la permission de sortir de prison pour aller célébrer «les fêtes» dans leurs familles.

Nous tenons particulièrement à nous élever contre de pareilles procédures qui interdisent les derniers adieux d'un fils à sa mère et qui ne rehaussent absolument pas le prestige du Service correctionnel du Canada.

Lise GRAVELINE
et Robert FILIATRAULT
Ville Ste-Catherine, Québec

Bravo à Claude Brunet!

Au nom d'un groupe de bénévoles qui oeuvrent au sein du Comité provincial des malades, nous voudrions apporter notre appui à la cause de M. Claude Brunet dans sa lutte face au syndicat.

Bravo pour un handicapé qui sait prendre en main le sort des plus démunis: les malades, les handicapés et les personnes âgées.

Qu'y a-t-il de plus frustrant que d'être dans l'incapacité de se suffire à soi-même, d'être cloué sur un lit d'hôpital ou dans un fauteuil roulant et d'être à la merci d'autrui... et c'est de ces personnes que le syndicat se sert pour gagner quelques dollars et quelques confortables conditions de travail.

Certes, les travailleurs y ont droit, mais pas au prix de vies humaines et de souffrances mo-



Claude Brunet

rales et physiques, quand on a un tant soit peu de sens humanitaire. Ils peuvent sûrement trouver d'autres moyens de revendiquer leurs droits sans porter préjudice à l'élémentaire charité chrétienne. Espérons que ces gens n'aient pas à subir, un jour, les conséquences d'un tel egoïsme humain.

Claude Brunet se fait le porte-parole de centaines de gens qui n'ont plus la force de parler ni de se rebeller; nous avons tous eu un jour ou l'autre un parent ou un ami qui a subi les conséquences d'une greve.

Il y a tellement de travailleurs et de bénévoles qui ont encore le sens des responsabilités et du dévouement, pourquoi le syndicat entrave-t-il une telle liberté d'agir?

Thérèse FILION
Cercle social
Marguerite d'Youville
Section Anjou



Requiem pour Prudence

Le 20 février 1980, Prudence Baxter courrait. Une course dont elle ne reviendrait jamais...

Pour beaucoup d'athlètes, la course est un moyen de vivre plus intensément, dans la pleine mesure de son corps.

Pour Prudence, c'était aussi un idéal, un but: s'efforcer d'atteindre un niveau élevé en compétition, aller à la limite de ses possibilités. Mourir pour son idéal est noble et tragique, mais mourir accidentellement, tuée par une automobile, lors d'un entraînement d'athlétisme, c'est tragique et surtout inutile.

Le souvenir que nous gardons de Prudence en est un de force, de courage et de générosité de coeur.

Et vous, automobilistes, gardez en mémoire, une seule chose: son nom, PRUDENCE.

Et soyez prudents dans vos déplacements, soyez alertes vis-à-vis des piétons et des coureurs. Un requiem suffit.

Louise O'DONNELL-JASMIN
Montréal

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Oui, l'homme peut commettre l'adultère avec sa propre femme

Il y a quelque temps les journaux, les lignes ouvertes, les conversations étaient saisis d'une parole étonnante du pape Jean-Paul II, parole bien propre à faire dresser les oreilles et à surprendre les plus avertis. A tel point qu'on a ouvertement parlé de premier faux pas du pape, comme si, longtemps habitués à son aplomb coutumier, on attendait un impair pour pouvoir le dénoncer. D'autres affirmèrent qu'il est malheureux qu'il se soit ainsi compromis, s'attirant du même coup sarcasmes et moqueries par une déclaration qui semble aller au-delà de l'évangile.

Et pourtant, tel n'est pas le cas. On pourra plutôt conclure, après une analyse rapide, que le souverain pontife apparaît comme un féministe équilibré, qui, comme guide des chrétiens, présente brutalement une réalité presque complètement négligée aujourd'hui et dont l'oubli est à la racine de nombreux maux chez tant de couples et la cause certaine de plus d'un divorce. Qu'il ait évoqué aussi clairement cette doctrine alors que le monde vit dans une permissivité illimitée, cela fait l'effet d'une pierre dans une mare, une pierre qui éclabousse et, par le fait-même,

invite à la réflexion une société complètement déboussolée en la matière.

Voici le texte controversé. Alors qu'il a élaboré sur l'expression: «adultère commis dans le coeur par le regard sur une femme pour la désirer», il ajoute — et c'est là que commence la controverse: «Egalement, s'il regarde de cette manière la femme qui est son épouse, il commettrait le même adultère dans son coeur (Osservatore Romano, 14oct. 1980, p.20, no2).»

Le pape s'est-il trompé? S'est-il mal exprimé? A-t-il voulu dire autre chose ou le comprenons-nous mal? Il n'est tout de même pas possible que le pasteur suprême ait pu laisser passer une telle affirmation apparemment erronée ou qu'il ait délibérément voulu jeter le trouble en tant de consciences et de coeurs. En raison de tout cela, il importe absolument d'étudier le contexte pour éclairer le sens de ce «regarder de cette manière» et du coup, pour comprendre ce qu'est vraiment l'acte d'amour conjugal. En bref, c'est par référence à l'amour conjugal bien compris que l'on pourra apprécier la véracité du texte litigieux.

D'abord l'amour humain (conjugal) s'adresse à une personne, — remarquons bien le mot **personne**, — à une personne donc, en tout ce qui la constitue, avec toutes ses valeurs, dont le sexe. Le sexe, soulignons encore, n'est qu'une des réalités particulières de la féminité comme de la masculinité. Si l'homme pense à une femme seulement en tant que femme dont il peut jouir, lui mâle, s'il la regarde et la désire seulement sous cet aspect et pour cette fin particulière, il réduit tout ce qui est en elle au simple sexe dont il veut jouir ou aimerait jouir, sans égard à d'autres considérations. Son acte, même dans l'ordre d'intention, n'est plus alors que de l'instinct et ne relève plus que de l'animalité. A ce moment, la femme dont il s'agit ne devient plus pour lui qu'un objet propre à lui procurer un plaisir particulier. Et c'est sous cet angle que son désir devient coupable, parce qu'il fait d'elle une simple chose utile. C'est cela que dit Jean-Paul II: «L'adultère dans le coeur, l'homme peut le commettre à l'égard de sa propre femme, s'il la traite seulement comme objet d'assouvissement de ses instincts.»

Par ailleurs, si la femme, de

son côté, se comporte de la même manière à l'égard de son mari, ce mâle dont elle obtient satisfaction, elle tombe dans le même travers parce qu'elle aussi fait de lui un objet utile et commode. Pour mieux saisir l'énormité de la situation, posons plus loin l'observation et nous constaterons que, dans ces conditions, elle se sert de lui comme d'une machine à jouir. Ladite machine n'est que mécanique et la relation établie entre l'objet et la personne qui en fait usage est exclusivement utilitaire et entièrement inhumaine.

Ces observations sommaires permettent de percevoir clairement qu'on est alors bien loin de la relation personnelle et noble d'amour conjugal, d'amour humain. Un échange entre deux êtres, un échange vital qui les englobe et les engage dans leur chair, leur sensibilité, leur coeur et leur psychisme tout entier, voilà la vraie relation sexuelle des époux légitimes. Cet échange comporte normalement pour chacun un plaisir aigu, profond et pleinement désirable en toute légitimité. Mais, désirable parce qu'il procure à l'autre, en même temps qu'à soi, un épanouissement, une complémentarité, une satisfaction qui soit comme une

compensation aux multiples difficultés qu'ils vivent ensemble au long des jours. Car, pourraient-ils se dire, ce qui est à moi est à toi et ce qui est à toi est à moi; cela s'accorde pleinement avec la parole de l'Esprit-Saint en saint Paul: «Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même, ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme (1 Cor. 7,4).» C'est profondément vrai; mais il faut entendre les deux phases comme réalisées conjointement, donc avec tous les éléments dont nous avons parlé: communauté de sentiments et d'accord personnel. Le cas échéant, le partenaire indisposé saura même se prêter avec joie à une relation dont il n'espère guère de plaisir sexuel, mais qu'il perçoit comme particulièrement importante pour le partenaire dont les dispositions actuelles sont toutes à l'amour. Car, malgré son indisposition, il tient à tout prix à ce que l'autre soit comblé et cette joie devient source d'épanouissement mutuel.

Dans la pratique, le cas d'adultère «commis dans le coeur avec la femme qui est sa propre épouse» ne se réalise probablement pas souvent, mais l'évo-

tion de cette éventualité aura certainement eu ceci de bon qu'elle invite à essayer de mieux comprendre le sens de l'amour humain et conjugal. Bien sûr, le conjoint ne va pas analyser par le menu toutes les conditions de son amour conjugal, pour voir si elles se réalisent en chacun de ses désirs, mais, à cause de ses dispositions habituelles, il perçoit bien en lui-même s'il n'est que trousseur de jupons indifférent et jouisseur en mal d'accomplissement. Par ailleurs, il lui est relativement facile de sonder son coeur et de découvrir s'il existe, au moins implicitement, dans son désir le souhait du bonheur de l'autre, la compagnie de sa vie dont il rêve. A ce moment-là, il est assuré que son intention est saine et noble, si le sondage est positif.

Dans la perspective ainsi esquissee, nous avons ce qu'il faut pour ne plus être bouleversé par la doctrine rappelée par le Saint-Père et, en même temps, les éléments susceptibles de nous aider à mieux apprécier le sens de l'amour conjugal authentique.

Rodrigue CÔTE, o.m.i.
Québec



Jacques Bouchard

NOTES POLITIQUES

Le PLQ présente de jeunes candidats dans l'Est montréalais

■ L'organisateur en chef du Parti libéral du Québec, Pierre Bibeau, tente de présenter de jeunes candidats dans la majorité des 15 comtés de l'Est de Montréal, dont la délimitation est le fleuve Saint-Laurent, dans le but de combattre sur le terrain les députés péquistes qui sont en majorité dans ce coin de la métropole.

Dans un premier temps, le PLQ compte beaucoup sur la candidature du journaliste de CKAC Jean Rivard pour déloger le député-ministre de Bourget, Camille Laurin, le père de la loi 101. Ainsi, le parti a décidé de mettre «le paquet» dans cette circonscription en donnant tous les appuis nécessaires à ce jeune aspirant qui a été sollicité depuis fort longtemps par le chef Claude Ryan.

Le député-ministre péquiste de Lafontaine, Marcel Léger, devra pour sa part affronter Louis Grenier, vice-président d'une compagnie pétrolière qui emploie 800 ingénieurs. Dans ce comté, on retrouve un grand nombre de raffineries pétrolières. Les libéraux du comté reconnaissent dans ce cas que ce dernier a un handicap: il n'est pas connu du grand public, et il s'agit pour lui d'une première expérience en politique.

Un économiste

Guy Bisailon, le député péquiste de Sainte-Marie, devra pour sa part affronter le libéral Jacques Dion. Il est directeur du personnel au chantier de la baie James, et il a un diplôme d'économiste.

Le leader parlementaire du gouvernement péquiste, le ministre Claude Charron, devra se mesurer avec le libéral Marcel Tremblay, qui a été nommé d'office dans ce comté par la direction du PLQ. Il est permanent au quartier général de la rue Gilford, et il s'occupe de la coordination régionale de la commission politique du PLQ.

En ce qui concerne la circonscription de Joliette-Montcalm, représentée à l'Assemblée nationale par le whip en chef du PQ, Guy Chevrette, les libéraux ont choisi l'avocat André Asselin. Ce dernier avait été candidat pour l'Union nationale en 1976. Il est préfet de comté et maire de la paroisse de Sainte-Emilie-de-l'Énergie.

Chaput-Rolland va appuyer Rivard

Evidemment, pour les libéraux, ces comtés ne seront pas faciles à décrocher, notamment en ce qui concerne celui de Bourget. C'est donc le député libéral de Prévost, Solange Chaput-Rolland, qui présentera, le 6 mars, son protégé Jean Rivard aux militants libéraux de Bourget. Cette dernière, une ancienne collègue de travail du journaliste Rivard, considère celui-ci comme son fils spirituel en politique, et elle entend prendre une part active à la campagne électorale dans ce comté. Cette présentation aura lieu lors d'un souper populaire. Par ailleurs, la direction du parti a indiqué que c'est Gérard-D. Lévesque, en compagnie du chef libéral Claude Ryan, qui seront les conférenciers invités lors de la réunion de mise en candidature «pro forma» qui aura lieu le 9 mars. Jean Rivard a aussi indiqué que l'ex-premier ministre libéral Robert Bourassa l'assistera dans sa campagne.

Le PQ dans Mille-Iles

Dans le comté de Mille-Iles, c'est Mme Thérèse Boivin,

épouse du chef du cabinet du premier ministre René Lévesque, Jean-Roch Boivin, qui s'occupe de «mousser» la candidature de Donia Loignon. Ce dernier aura au moins deux adversaires lors de la réunion de mise en candidature, soit Jean-Paul Champagne et Jacqueline Morin. La date de cette réunion n'a pas encore été fixée.

Donia Loignon est président de la Commission scolaire Les Ecoles, alors que Jean-Paul Champagne est un ex-président de la SSJB, et que Mme Jacqueline Morin est conseillère municipale à Laval. Ce comté est actuellement représenté à l'Assemblée nationale par le ministre démissionnaire Guy Joron, qui a décidé de se retirer de la vie politique active.

L'épouse de Jean-Roch Boivin a bien précisé à LA PRESSE, au cours d'une conversation téléphonique, qu'il n'était pas question que son mari soit à nouveau candidat dans cette circonscription, comme ce fut le cas lors des élections de 1970 et 1973.

La langue et les jeunes libéraux

Après les militants des régions de l'Est de Montréal et de l'Estrie, c'est maintenant au tour des jeunes libéraux de se prononcer contre les amendements linguistiques proposés à la loi 101 et contenus dans le «livre rouge» du PLQ.

Au cours d'une conférence de presse, hier, les dirigeants de la commission jeunesse se sont prononcés en faveur de la «clause Canada», et ont rejeté la «clause internationale» préconisée par le chef libéral Claude Ryan. La clause Canada permet seulement aux parents qui ont reçu au Canada l'enseignement primaire ou secondaire en anglais d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise. D'un autre côté, la proposition de permettre l'affichage dans une autre langue que le français a également été rejetée par les jeunes libéraux car, selon Sylvain Guertin, de la région de Sherbrooke, cela constituerait un gaspillage inutile d'énergie.

Michèle Bazin publie

L'attaché de presse du Parti libéral, à Montréal, Michèle Bazin, va publier, au début de mars, un livre intitulé: «Je ne serai plus jamais la même» qui traduit dans les faits un recueil de la poésie «Des larmes d'amoureuse»...



LE DÉBAT SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Serge Joyal embouche la trompette de Jean Chrétien

■ OTTAWA — Même si le projet constitutionnel du gouvernement Trudeau a été mitraillé de toutes parts depuis cinq mois, le co-président du comité mixte du Sénat et des Communes, M. Serge Joyal, s'en est fait hier le défenseur inconditionnel.

Intervenant hier à son tour dans le débat, le député de Ho-

GILLES PAQUIN
(de notre bureau de d'Ottawa)

chelaga-Maisonneuve a soutenu que son éloge «enthousiaste et fervent» reposait sur l'expérience acquise par son travail au comité. «J'ai écouté, j'ai réfléchi, j'ai repris un à un les arguments, les objections; j'ai pu, en toute liberté, repenser mon adhésion à ce pays».

M. Joyal n'a toutefois fait que quelques furtives allusions aux innombrables reproches formulés envers le projet constitutionnel unilatéral de son parti au cours de son long plaidoyer en Chambre. Celui qui fut souvent décrit comme le dissident ou même le mouton noir des libéraux a tout au long de son discours repris les thèses défendues par le ministre de la Justice Jean Chrétien devant le comité parlementaire.

«Loin d'enlever quoi que ce soit aux provinces, la démarche que nous avons entreprise confirmera le statut de partenaire des gouvernements provinciaux, a dit M. Joyal. Le seul gouvernement qui perd le plus de pouvoir dans ce processus, c'est le Parlement fédéral.»

Sans aller jusqu'à réclamer la tenue d'un référendum pour obtenir l'assentiment du peuple

dans le processus actuel, M. Joyal s'est appuyé sur Antoine-Aimé Dorion pour affirmer que le référendum était un moyen «juste et équitable» pour amender la constitution à l'avenir, même si Ottawa se gardait le contrôle exclusif de ce mécanisme.

M. Joyal a même rallié le pape à sa cause en citant une déclaration du Saint-Père lors de son voyage à Manille. «Rien ne doit primer sur les droits de l'homme», déclarait fortement le Pape.

Ne pas se fier aux provinces

L'histoire canadienne n'est pas sans reproches au chapitre des droits de la personne, a expliqué le député montréalais. C'est pourquoi on doit inscrire la Charte des droits dans la constitution canadienne. On ne peut se fier aux provinces pour procurer ces garanties aux citoyens, a soutenu M. Joyal.

Selon lui, «tout est vu, jugé, pesé, pensé dans une perspective strictement limitée, confinée au territoire de la seule province. Le Canada, dit-il, est plus que le total de ses 10 provinces».

Dans une envolée finale, M. Joyal a ajouté que les 10 drapeaux provinciaux ne feront jamais un drapeau canadien. Les 10 chartes des droits des provinces ne feront jamais une charte des droits et des libertés canadienne.

Rendu célèbre par sa lutte pour obtenir que les contrôleurs de l'air du Québec puissent travailler en français en dépit de l'interdiction du ministère fédéral des Transports, M. Joyal n'a cependant pas traité de la ques-

tion linguistique dans sa prise de position. Compte tenu des nombreux témoignages entendus sur ce sujet par le comité parlemen-

taire, témoignages qui soulignaient les lacunes du projet constitutionnel à cet égard, le silence de M. Joyal est étonnant.



Serge Joyal, député libéral d'Hochelaga-Maisonneuve.

McGrath évoque le spectre de la désobéissance civile

■ OTTAWA — L'illégitimité de la démarche unilatérale

GILLES PAQUIN
(de notre bureau de d'Ottawa)

d'Ottawa permet aux provinces et aux citoyens de rejeter les

changements constitutionnels proposés par le gouvernement Trudeau, a affirmé le député terre-neuvien James McGrath aux Communes.

«Le gouvernement fédéral usurpe les constitutions des pro-

vinces, a dit M. McGrath. Les provinces n'ont aucune obligation d'accepter ou de respecter les modifications unilatérales touchant directement à leur autonomie.»

Selon M. McGrath, «les provinces doivent dénoncer les illusions répandues par Ottawa à l'effet que tout ce qui se produit est légitime et que les citoyens responsables doivent s'y conformer sous peine de désobéissance civile.»

Le ministre de la Justice nous dit qu'au-delà des «querelles, des abus et des discords», les Canadiens seront récompensés par la réforme en cours», a-t-il souligné. Il ne nous dit pas combien de temps il faudra attendre avant de parvenir à cette paix, le gouvernement ne le sait pas.

«Nous mettrons beaucoup de temps à surmonter cette discordance que sème le projet gouvernemental, et le processus référendaire enclenché ces difficultés dans la constitution, a ajouté le député de Terre-Neuve.

Londres peut approuver ce projet, explique-t-il, mais les provinces pourraient en dernier recours considérer ces procédures «futiles et sans valeur». Elles doivent s'en tenir à cette conduite même si Londres adopte cette soi-disant constitution.»

Le cas de Terre-Neuve

Ex-ministre des Pêches dans le cabinet Clark, M. McGrath, 49 ans, était aussi membre du comité sur la constitution au cours des derniers mois. Constatant, il y a défendu les positions de sa province endossant même souvent les thèses autonomistes du premier ministre Brian Peckford. Ce dernier a récemment menacé de recourir à un référendum sécessionniste dans Terre-Neuve après 32 ans de vie commune avec le Canada.

Ce qui est en jeu dans cette opération fédérale, a dit M. McGrath, c'est la viabilité, et la souveraineté des provinces ne doit pas être déstabilisée par une action unilatérale d'un gouvernement.

Le cas de Terre-Neuve est d'autant plus clair que ce territoire obtenait le même statut que le Canada par le traité de Westminster en 1931. La proposition référendaire à l'étude ici pose la même question qui divisait Terre-Neuve avant son entrée dans la Confédération en 1948. Ce qui se posait, c'était «gardons-nous notre héritage politique ou serait-il perdu?» Le changement de la constitution par référendum (à l'avenir) détruit l'essence de l'entente conclue lorsque Terre-Neuve a adhéré à la confédération en 1949, a conclu le député.

Fin en queue de poisson de la commission québécoise

■ QUÉBEC — Les partis politiques du Québec n'ont pu s'entendre que sur une seule des trois motions devant clore les travaux de la commission parlementaire sur la constitution.

Même s'il trouve «autre cuidant» cette façon de

PIERRE VINCENT
(de notre bureau de Québec)

«distribuer des bons points à la manière des professeurs», le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, ancien professeur lui-même, a quand même consenti à voter en faveur de la motion libérale félicitant les auteurs du rapport du Foreign Affairs Committee des Communes britanniques, qui, rappelons-le, condamnait le projet Trudeau.

Là où sont réapparues les pro-

fondes divergences de points de vue entre libéraux et péquistes, c'est lorsqu'il fut question d'adopter une motion par laquelle l'Assemblée nationale aurait exprimé ce qu'elle considère le plus souhaitable pour la suite des événements dans le dossier constitutionnel.

Alors que les libéraux préconisaient un simple appel au gouvernement fédéral de revenir à la table des négociations, «aussitôt qu'auront eu lieu les élections générales en Ontario et au Québec», les péquistes, eux, tenaient à un texte beaucoup plus explicite qui indiquerait clairement à partir de quelle base le gouvernement du Québec serait prêt à reprendre les négociations.

Après avoir réclamé purement et simplement le retrait du projet Trudeau, la motion Morin enchaînait en proposant que «le

gouvernement fédéral entreprenne, sans délai, avec les provinces de nouvelles négociations au terme desquelles serait défini un partage des pouvoirs plus avantageux pour le Québec; serait clairement reconnu le caractère distinct de la société québécoise; serait confirmé le droit du peuple québécois à déterminer lui-même son avenir, et serait consacré de façon absolue la compétence exclusive du Québec sur son territoire en matière de langue d'enseignement et d'éducation». Le libéral Claude Forget a opposé, au nom de son parti, une fin de non-recevoir à la motion péquiste.

C'est donc sans être capable d'adopter de position commune que les partis politiques québécois auront mis fin à un autre débat sur le projet de rapatriement de la constitution du premier ministre Trudeau. Et en

plus, cette fois, le débat aura pris fin sans grands éclats, sans même de grands éclats de voix.

Cette commission parlementaire s'est en fait plus ou moins terminée en queue de poisson, hier, au salon rouge de l'Assemblée nationale, avec un record de fauteuils vides, tant du côté des élus que du côté des observateurs, même que par moment c'est tout juste si les députés faisaient le quorum de cinq personnes.

Même les témoins ont fait défaut, hier. Ou bien ils étaient en retard ou tout simplement absents. Ou encore ils présentaient leur mémoire devant le mauvais Parlement, comme ce fut le cas de l'Association québécoise pour l'application du droit à l'exemption de l'enseignement religieux, qui aurait été mieux d'aller revendiquer des modifications au projet Trudeau devant le comité

mixte des Communes et du Sénat.

Un premier témoin, M. Gérard Lemire, qui a dit profiter d'une période de convalescence pour venir faire part de ses réflexions sur la constitution, a un peu pris par surprise les parlementaires en proposant, pour la réforme constitutionnelle, la création d'une Chambre des filles et des fils de la Confédération «qui aurait le devoir d'écrire ensemble, mot à mot, une nouvelle constitution qui permettrait à tous les Canadiens de vivre dans une ère de progrès, de liberté et d'amour d'un bout à l'autre du Canada.»

Les trois mémoires suivants ont cependant été fait de ramener le débat là où il se situe principalement depuis le début, soit sur les problèmes linguistiques qu'engendrerait la réalisation du projet Trudeau au Québec. La Société nationale des Québécois

de la région Richelieu-Saint-Laurent, de même que M. Guy Trépanier, ont repris l'argumentation à l'effet que ces pertes de droits fondamentaux du Québec mettraient en péril l'avenir même d'une nation française en Amérique du Nord.

Quant au Parti communiste du Québec, il est venu dire qu'il s'oppose au projet fédéral, notamment parce «qu'il prive la nation canadienne-française du Québec de son droit à l'autodétermination et à l'égalité avec le Canada anglais.»

Enfin, l'Organisation des jeunes indépendantistes pour un Québec communautaire est venu suggérer au gouvernement du Québec d'adopter une loi par laquelle il ne reconnaît pas la nouvelle constitution canadienne, pour le cas où le gouvernement fédéral réussirait à mener à terme son projet.

DES INVESTISSEMENTS D'AU MOINS \$125 MILLIONS Montréal donnera le feu vert à deux projets immobiliers, lundi

La Ville de Montréal donnera lundi, lors de la séance régulière du conseil municipal, le feu vert à deux projets immobiliers d'importance totalisant des investissements d'au moins \$125 millions.

YVON LABERGE

Le premier des deux projets, Les Résidences du Sanctuaire, est du promoteur René Lépine, l'un des quatre associés dans l'entreprise Les Terrasses Zarolega qui a construit le Village olympique. L'autre, le projet de l'île d'Argent sur l'île Rochon dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Le projet Les Résidences du Sanctuaire, évalué au minimum à \$75 millions, est situé dans le quadrilatère borné par le chemin Deacon, les avenues Wilderton et Van Horne et le chemin de la Côte Sainte-Catherine dans le quartier Côte-des-Neiges aux limites des villes de Montréal et Outremont.

Le plan d'ensemble approuvé par les services municipaux concernés — dont le service de l'urbanisme qui a fait réduire le projet de moitié — prévoit la construction de quatre tours d'habitation de six à douze étages au plus, comprenant 700 unités de logement de type condominium.

La Ville de Montréal, en donnant son accord au projet Les Résidences du Sanctuaire, obtiendrait en échange le boisé et un espace prévu pour l'aménagement d'un parc de détente. Selon les informations disponibles, le promoteur se dit prêt à commencer les travaux dans les mois suivant la deuxième étude du règlement de zonage prévue pour le 23 mars prochain et à finaliser l'ensemble immobilier dans les quatre ans.

Mais avant que cette deuxième étude du règlement ne se fasse, le Comité pour l'aménagement du parc Wilderton — comité militant pour l'aménagement d'un parc sur les terrains de Les Résidences du Sanctuaire —

continuera de faire pression pour que l'administration municipale comprenne l'urgence d'aménager cet espace en parc ainsi que l'urgence de construire une maison pour personnes âgées sur le site de l'ancien Orphelinat St. Patrick.

Selon le porte-parole du comité, M. Hubert Simard, plus de 5,000 personnes du quartier Côte-des-Neiges ont signé une pétition réclamant l'aménagement d'un parc de 12,4 acres et quelque 2,500 autres pour la construction d'une maison pour personnes âgées.

«Nous serons présents à la séance du conseil municipal lundi soir et nous verrons par la suite quel moyen adopter pour faire opposition au projet de développement immobilier», a confié M. Simard.

«L'île d'Argent»

C'est également lundi prochain que la Ville de Montréal donnera son accord au développement domiciliaire de la partie est de l'île Rochon, sise dans la

rivière des Prairies, dans le quartier du même nom.

L'ensemble domiciliaire des frères Argento, et qui comprend lui aussi quatre tours d'habitation de quelque 700 unités de logement, nécessite un investissement de \$50 millions pour les cinq prochaines années. Aussitôt la deuxième étude du règlement de zonage adoptée à la séance du conseil du 23 mars, les travaux pourront commencer.

Rappelons que les promoteurs du projet «L'île d'Argent» s'engagent à conserver le boisé de la partie ouest de l'île Rochon. Rappelons aussi qu'une étude portant sur les boisés urbains du quartier Rivière-des-Prairies déposée au service de l'urbanisme en juin 1980, soit un mois avant le dépôt du projet des frères Argento, recommande à la Ville de Montréal d'acquiescer l'île Rochon pour en faire un parc de détente et d'observation, pour empêcher qu'on y implante des équipements lourds pouvant perturber l'équilibre écologique de l'île.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DES TERRAINS DE LA ANGUS Accord de Québec: formation d'une société de promotion immobilière

Le Conseil des ministres du gouvernement québécois a donné son accord à la formation d'une Société conjointe de promotion immobilière pour assurer le développement domiciliaire des terrains de la Angus, dans l'est de la métropole.

YVON LABERGE

Cette société sera formée d'un président nommé par la Ville de Montréal après consultation avec le gouvernement du Québec, et de six membres dont trois seront désignés par la Ville de Montréal et les trois autres par le gouvernement.

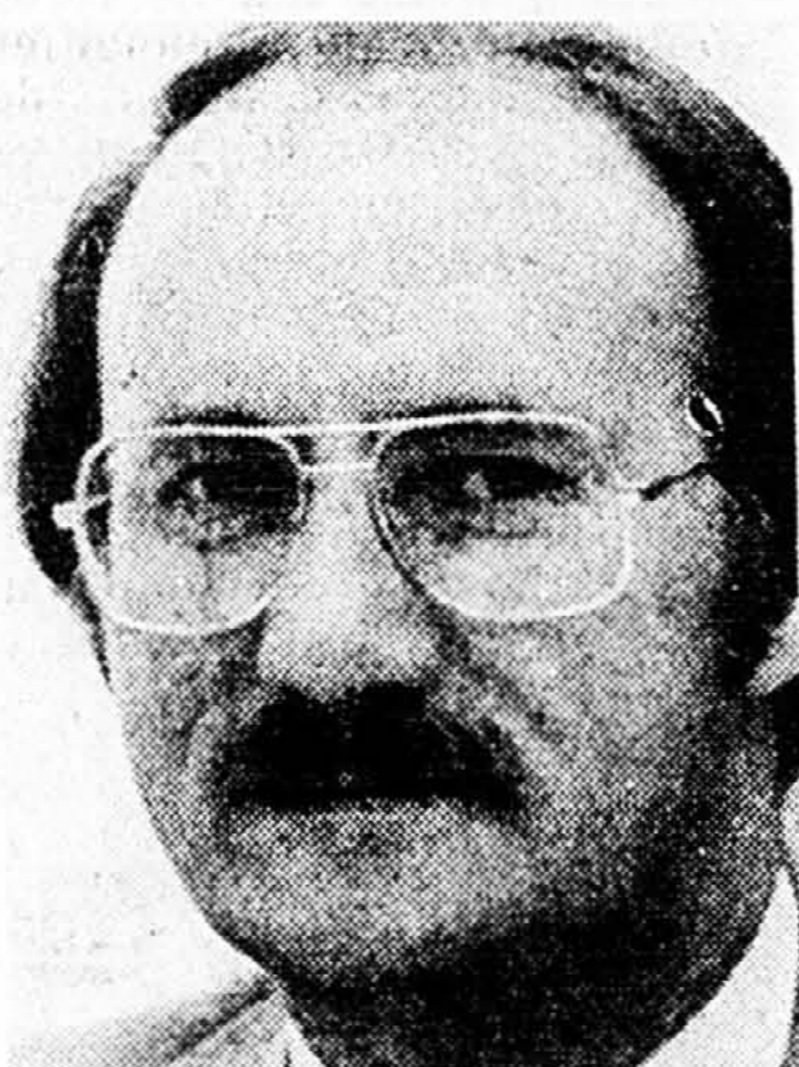
La nouvelle société, dont les titres n'ont pas encore été émis, sera chargée de l'acquisition et de la mise en valeur des terrains vacants de l'usine Angus. Les

coûts d'achat de ces terrains seront défrayés à parts égales par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Montréal assumera en plus le coût des infrastructures ainsi que celui des équipements communautaires et récréatifs.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre d'État à l'Aménagement et délégué à l'habitation, M. Guy Tardif, à l'occasion de l'inauguration du 2e Salon national de l'habitation.

Le ministre Tardif a rappelé que le site des usines Angus pourra accueillir quelque 2,000 logements et que selon les premières estimations, ce projet nécessitera des investissements de plus de \$100 millions et créera de l'emploi pour plus de 2,000 ouvriers de la construction.

On sait que les terrains vacants des usines Angus sont la



Guy Tardif

propriété de la Société immobilière Marathon, filiale du Canadien Pacifique, qui demande

quelque \$20 millions pour la vente de ces terrains de 4,5 millions de pieds carrés.

Le ministre Tardif a dit espérer qu'on en vienne à une entente de gré à gré, mais n'a pas exclu la possibilité d'une expropriation.

«Le prix demandé par la société Marathon n'est plus réaliste depuis que la Ville de Montréal a modifié le règlement de zonage de ces terrains industriels pour les convertir en zone de développement résidentiel. Tous, nous savons qu'un terrain zoné industriel n'a pas la même valeur qu'un terrain zoné résidentiel», a déclaré M. Tardif.

De son côté, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a précisé que l'administration municipale a déjà choisi les personnes qui feront partie de cette société. «Nous sommes maintenant dans l'attente de la signature d'un protocole d'entente. Ce qui ne saurait tarder».

ACADÉMIE/GARDERIE BETH RIVKAH COLLÈGE RABBINIQUE DU CANADA

* INSCRIPTION EN COURS *

DE LA PRÉ-MATERNELLE À L'ÉCOLE SECONDAIRE

Professeurs dévoués et hautement compétents
Service d'autobus (demander des précisions sur le transport de Chomedey)
Classes d'accueil pour étudiants transférés
Salle culture physique tout équipée et terrain jeux extérieur

BOURSES D'ÉTUDES EN NOMBRE LIMITÉ

Certificats d'admissibilité (à l'enseignement en anglais) NON nécessaires pour les classes de maternelle et de première à huitième années (Secondaire II). Nous avons un programme complet en français qui respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation pour les écoles françaises.

GARDERIE DE JOUR, POUR ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS
Antisepsie et supervision par le ministère des Affaires sociales.
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

NOUS VOUS INVITONS À VISITER NOS ÉCOLES ET À VOUS RENSEIGNER SUR NOS PROGRAMMES D'ÉTUDES ET COURS
POUR PREMIÈRE RENSEIGNEMENTS OU OBTENIR DES PRÉCISIONS ADDITIONNELLES, VENEZ-NOUS APPRENDRE:

Campus des garçons
Collège Rabbiniq. du Canada
6405, AV. WESTBURY
Rabbi H. Falgoutsky
735-2201

Campus des filles
Académie Beth Rivkah
5001, RUE VEZINA
Rabbi Y. Minkowitz
731-3681

Garderie
Garderie Beth Rivkah
5001, RUE VEZINA
Mme G. Lurie
342-4956

C'est le début de la fin de l'hiver!

REPAS COMPLET INCLUANT BOISSON ET DESSERT

pour seulement

Boeuf haché grillé ou 2 morceaux de filet de sole avec:

- salade à volonté
- potimonde au four ou frite
- petit pain frais
- liqueur douce, format régulier, thé ou café à volonté
- dessert de votre choix

POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT

Venez fêter ça chez nous.

PONDEROSA

LaSalle 4425 Boul. Newman
Longueuil 2551 Chemin Chamblé
St. Laurent 4095 Boul. des Grandes Prairies
Greenfield Park 675 Boul. Jacques-Cartier
Montréal 6775 Boul. Desjardins

St. Laurent 6850 Ave. Laurier
Pointe aux Trembles 12625 Ste-Anne-st
Chomedey, Laval 1365 Boul. Curé Labelle
Dollard des Ormeaux 3350 Boul. des Neiges
Pointe-à-la-Croix 6500 Boul. de l'Église

St. Laurent 3116 Ave. Verre
Riverview 2800 Boul. St. Charles
Brossard 407 Boul. Labelle
St-Jean 400 Boul. de la Seigneurie
Châteauguay 3600 St. Jean Baptiste

Granby 444 Ave. Principale
Trois-Rivières 4000 Boul. des Forges
Shawville 2707 Ave. King Street
St-Hyacinthe 1275 LaFontaine
Hull 633 Boul. St-Joseph

PLUS DOUCE QUE 98% DE TOUTES LES CIGARETTES.

LA MAISON CRAVEN FONDÉE EN 1863

Ultra légère 20

LA MAISON DES CIGARETTES CRIVEN

C'est le produit original qui est le meilleur.

Et quel goût!

Grâce à sa Saveur Naturelle Intensifiée*, la nouvelle CRAVEN "A" Ultra légère vous offre bien plus de saveur que toutes les autres ultra légères.

CRAVEN "A" Ultra légère

Tout un goût!

*Brevets pour le Canada no 1074986

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette - King Size: "goudron" 1 mg, nic. 0.1 mg

AU SKYLINE DE TORONTO, MARIEZ PLAISIR ET AFFAIRES!

DANSEUSES DU DIAMOND LIL'S

Nous servons les hommes d'affaires depuis des années et nous connaissons vos exigences. Maintenant, nous vous offrons bien plus: service de dictée, télex, «propre» ligne téléphonique dans un centre d'affaires privé, vaste choix de chambres dont les prix varient de 49\$ à 210\$ — un tarif vraiment avantageux comparé à celui des autres hôtels du centre-ville. Et ce n'est pas tout. Mis à part le confort auquel vous vous attendez, nous vous offrons un service complet: 4 salles à manger dont la splendide Cloud Room, 3 bars-salons dont le Diamond Lil's, 2 cinémas, 1 club de conditionnement physique, 4 courts de squash, 1 piscine intérieure chauffée et 1 centre commercial intérieur.

Avec un service de transport efficace entre l'hôtel et l'aéroport et un stationnement gratuit, à quelques minutes de l'aéroport international, le Skyline de Toronto vous offre maintenant un «service complet»... à un prix raisonnable! La prochaine fois que vos affaires vous conduiront à Toronto, descendez au Skyline. Le service complet est exclusif et vous pouvez marier le plaisir et les affaires.

THE SKYLINE TORONTO

POUR RÉSERVATION IMMÉDIATE, COMPOSEZ SANS FRAIS:

- TORONTO 244-4296
- U.S.A. 1/800-828-1600
- PARTOUT AU CANADA 1/800-268-1332
- ÉTAT DE NEW YORK 1/800-462-2120

CANADA

- THE SKYLINE Toronto, Ontario
- THE FOXHEAD Niagara Falls, Ontario
- THE BROCK Niagara Falls, Ontario
- THE VILLAGE INN Niagara Falls, Ontario
- THE SKYLINE Brockville, Ontario

INTERNATIONAL

- THE SKYLINE Ottawa, Ontario
- THE SHALIMAR Freeport, Bahamas

* Franchise avec le Sheraton

YORK HANNOVER HOTELS SERVICE COMPLET EXCLUSIF

Les mineurs britanniques défient l'exécutif et restent en grève

«Maggie» tournée en dérision aux Communes

LONDRES (PA, AFP) — Les responsables régionaux du syndicat des mineurs britanniques ont refusé d'ordonner le retour au travail en dépit de la décision de l'exécutif national d'annuler l'ordre de grève lancé pour lundi prochain et de demander aux mineurs grévistes de reprendre le travail. Les mineurs récalcitrants restent méfiants à l'endroit du gouvernement conservateur malgré l'assurance donnée par l'Office des charbonnages de ne pas fermer les mines de charbon définitives.

À la Chambre des communes, Mme Margaret Thatcher a été tournée en dérision par l'opposition à la suite de sa volte-face dans l'affaire des charbonnages. Même certains députés de son propre parti se sont joints aux rires de l'opposition quand le premier ministre a défendu l'attitude du gouvernement que Mme Thatcher a qualifiée de «rapide et décisive».

«Je vous félicite pour ce qui semble être une grande victoire pour les mineurs», a déclaré le chef travailliste, M. Michael Foot, sur un ton sarcastique. «À chaque fois que vous changez d'avis, je vous enverrai un beau bouquet. Je pourrais même vous inviter à dîner», a-t-il ajouté.

Alors que l'opposition parlait d'humiliation et de changement de politique, les hommes d'affaires, alliés traditionnels des conservateurs, ne cachaient pas leur irritation et accusaient Mme Thatcher de «capitulation scandaleuse» devant les syndicats.



Des mineurs de charbon manifestent devant le ministère de l'Énergie pendant les négociations entre leurs représentants et ceux de l'Office des charbonnages et du gouvernement.

Le comité exécutif du syndicat des mineurs a décidé hier par 15 voix contre 8 d'ordonner le retour au travail, le président Joe Gormley déclarant que la grève devenait inutile parce que la direction des charbonnages avait renoncé à son plan de fermer de 25 à 50 puits, ce qui aurait entraîné le licenciement possible de quelque 30.000 mineurs.

Mais les mines de charbon d'Écosse, des Galles du Sud et des comtés de Kent et Durham, en Angleterre, restaient paralysées presque en totalité, la plupart des 50.000 mineurs qui ont entamé des débrayages spontanés refusant de reprendre le travail.

Le leader des 66.000 mineurs du Yorkshire, Arthur Scargill, chef de l'aile gauche du syndicat, a demandé le maintien de la grève générale à partir de lundi.

Les mineurs exigent des garanties «blindées» que le gouvernement et l'Office des charbonnages tiendront leurs promesses, notamment sur la non-fermeture des puits et l'arrêt des importations de charbon. Le leader des 20.000 mineurs écossais, Mick McGahey, a déclaré pour sa part: «Je veux des assurances concrètes par écrit. Je veux voir la couleur de leur argent...»

Une décision globale devrait être prise aujourd'hui et il reste à savoir qui, de la gauche avec M. Scargill ou de la droite avec M. Gormley, l'emportera.

En tout état de cause, Mme Thatcher vient de subir sa première et grave défaite dans la lutte qu'elle mène depuis son arrivée au pouvoir en 1979 contre les syndicats. Elle sera peut-être décisive et personne n'oublie en Grande-Bretagne que ce sont les mineurs qui avaient acculé en 1974 le premier ministre conservateur Edward Heath à des élections anticipées perdues d'avance.

Bataille politique en vue au Congrès sur le plan Reagan

d'après AFP, Reuter, UPI, PA

Tandis que le président Reagan, avant de s'envoler pour la Californie, dépêchait quelques-uns de ses principaux collaborateurs auprès du Congrès pour demander une approbation rapide de son programme économique, une véritable bataille politique se livre désormais au Congrès entre républicains et démocrates autour de ce plan qui entend réformer radicalement l'économie américaine.

Si pour l'ancien président Nixon, le discours de Ronald Reagan peut être considéré comme «le plus important discours économique donné par un président américain depuis la Deuxième Guerre mondiale», le président du groupe minoritaire démocrate au Sénat, M. Robert Byrd, a répliqué en critiquant le programme de réductions fiscales, estimant que celles-ci étaient injustes et «favorisaient les riches». D'ailleurs, le sénateur Ted Kennedy a pris la tête des opposants en assurant qu'il n'était pas prêt à voir «les progrès sociaux d'une génération balayés en quelques brèves semaines».

Plusieurs économistes démocrates estiment, en fait, que les réformes proposées par M. Reagan profiteront davantage aux riches qu'aux pauvres. Le Parti démocrate reprend ainsi un argument classique depuis Franklin Roosevelt selon lequel le Parti républicain est celui des riches, le Parti démocrate celui des pauvres.

Relevant le défi lancé par le président qui demandait à ses critiques de «présenter un programme offrant une meilleure chance de balancer le budget, réduire et éliminer l'inflation, stimuler la création d'emplois et

réduire le poids des impôts», les sénateurs et les représentants démocrates étudient déjà une proposition de réforme fiscale qui pourrait se substituer à celle de M. Reagan.

C'est en effet surtout la réduction des impôts qui inquiète les démocrates, toujours majoritaires à la Chambre des représentants même s'ils ont perdu le contrôle du Sénat. Le sénateur Byrd a assuré sans ambiguïté que son groupe n'approuverait pas les réductions d'impôt demandées par le président. Autre grand volet du programme gouvernemental, la réduction des dépenses de l'État, qui passe notamment par la suppression de nombreux programmes d'aide sociale, est également loin de faire l'unanimité.

Dans cette optique, la centrale syndicale américaine AFL-CIO a critiqué le nouveau programme économique décrivant celui-ci comme «un coup de dés très risqué pour l'avenir des États-Unis» dont les travailleurs risquent de faire les frais. À l'unanimité, les 35 membres du Conseil exécutif de la fédération ont adopté une déclaration qui estime que les réductions de dépenses proposées par M. Reagan coûteront dans un proche avenir 1,1 million d'emplois et mettront en danger les besoins à long terme du pays dans les domaines de l'Énergie, de la Sécurité, de l'amélioration des transports, de la protection de l'environnement et de l'habitat urbain.

Interrogé sur la stratégie qu'il envisageait de suivre pour obtenir un vote favorable du Congrès, M. Reagan a formulé l'espoir que la nécessité d'agir rapidement n'entraîne pas un démantèlement de son programme.

Il n'a pas voulu indiquer s'il utiliserait son droit de veto.

Les derniers foyers de tension ont été éliminés en Pologne

d'après AFP, Reuter, UPI, PA

En l'espace de vingt-quatre heures, les deux derniers foyers de tension qui subsistaient encore dans le pays, l'agitation étudiante à Lodz (deuxième ville de Pologne) et la grève des agriculteurs de Rzeszow affiliés au syndicat «Solidarité rurale», ont été éliminés à l'issue d'intenses négociations qui avaient été engagées sans succès par le précédent gouvernement de M. Jozef Pinkowski.

L'accord de Lodz et celui de Rzeszow semblent devoir constituer avec le protocole de Gdansk du 31 août, les trois piliers d'un modèle de société entièrement nouveau en pays communiste et dont les deux caractéristiques essentielles sont l'autogestion (dans les limites qu'il reste à

définir) et l'indépendance syndicale, dans le respect du principe du «rôle de guide» dévolu au Parti.

De même que l'accord de Gdansk avait été l'acte de naissance du syndicat «Solidarité» de M. Lech Walesa, celui de Lodz consacre l'émergence en milieu étudiant d'une organisation distincte de celle des Jeunesses socialistes, l'Union indépendante des étudiants (NZS). Celle-ci tiendra son congrès aujourd'hui à Poznan.

En ce qui concerne les paysans, l'affaire reste entourée d'un certain flou. Le problème de la reconnaissance par le gouvernement du syndicat «Solidarité rurale» qui avait fait échouer dans un premier temps les négociations de Rzeszow, a finalement été laissé de côté. La Cour suprême s'était déclarée

dans l'incapacité, compte tenu de la législation polonaise, d'accorder une personnalité juridique à l'organisation paysanne mais lui avait suggéré de se constituer en association professionnelle et avait transmis à cette fin son dossier à la mairie de Varsovie, compétente en la matière.

Toutefois les représentants du comité de grève de Rzeszow ont apposé leurs signatures sur le document, à côté de celles des représentants du gouvernement, «au nom du comité national fondateur du syndicat des agriculteurs individuels (privés)», ce qui constitue une reconnaissance de fait de leur syndicat. La question devrait rester en suspens jusqu'à l'adoption par la Diète d'une nouvelle loi sur les organisations syndicales.

Néanmoins, certaines «poches de résistance» étaient encore

signalées hier soir. Les étudiants de l'École supérieure d'agriculture de Varsovie et ceux de l'école supérieure de pédagogie de Cracovie n'avaient pas encore décidé de mettre fin à leur grève d'occupation.

Il n'en demeure pas moins qu'en moins de huit jours, le nouveau premier ministre, le général Jaruzelski, semble avoir réussi à imposer une image d'efficacité qui avait totalement manqué à ses prédécesseurs et qui le mettait en position favorable pour mener à bien sa politique de redressement économique. Ainsi, à quatre jours du Congrès du PC soviétique auquel, selon des bonnes sources, le premier secrétaire Stanislaw Kania et le premier ministre devraient assister, la situation était «normale» pour la première fois depuis plus de sept mois.

DÉPÊCHES

L'ARGENTIN Adolfo Perez Esquivel, prix Nobel de la paix 80, a été arrêté hier soir à Sao Paulo par la police brésilienne, apprend-on de source informée. Il a été appréhendé dans le centre de la ville alors qu'il s'appretait à donner une conférence sur les droits de l'homme. Il est détenu par la police fédérale.

LA JUSTICE ouest-allemande a ouvert une enquête contre un magazine qui a publié un article dans lequel il révélait une centaine d'endroits où seraient entreposés des engins nucléaires américains. L'article sur la «carte atomique de la RFA» a été publié hier par le magazine «Stern», qui affirmait que la RFA est «truffée d'armes atomiques». Un porte-parole du ministère de la Défense a dit que l'article était un «mélange d'informations correctes et incorrectes».

LE PATRIARCHE Maximos V Hakim, patriarche grec-catholique d'Antioche et de tout l'Orient, a échappé hier à un attentat alors qu'il se dirigeait vers Zahle, sur la route de Beyrouth à Damas, au Liban. Des tirs ont été dirigés à partir d'une voiture sur celle du patriarche. Le prélat âgé de 78 ans n'a été légèrement blessé par des éclats de vitre au visage mais il a été hospitalisé à Beyrouth.

UN DÉTACHEMENT de l'armée et de la milice ougandaise a saccagé deux villages du nord de l'Ouganda, Adjumani et Pakelle, expulsant 10.000 personnes. Selon des missionnaires et des responsables ougandais, près de 25 personnes ont été tuées au cours des incidents qui se sont déroulés. Selon des habitants de la région, il semble que les soldats ont voulu se venger d'assassinats

perpétrés sous le régime d'Idi Amin.

LES ROUMAINS ont observé des arrêts de travail au cours des récents mois pour protester contre la pénurie de nourriture et d'autres biens de consommation, ont affirmé des membres de l'administration Reagan à Washington. Cependant, ces arrêts de travail ont été brefs et en rien comparables à la vague de grèves qui a bouleversé la Pologne, ajoute-t-on.

LE COMMANDANT Jean-Yves Cousteau a annoncé hier qu'il ne serait pas candidat à l'élection présidentielle française, même s'il a reçu «un nombre incroyable de sollicitations, 40.000 lettres environ». M. Cousteau a affirmé que sa véritable vocation était de s'occuper de la défense de la vie et de la mer à une échelle globale.

UN ATTENTAT aurait été commis il y a une quinzaine de jours à Moscou contre une voiture officielle et aurait fait deux morts, selon des sources soviétiques officielles. Une voiture aurait explosé sur la rue Kirov, dans le quartier où se trouve le KGB. Selon certaines informations, l'une des victimes serait un colonel attaché au KGB. Les autorités se montrent peu loquaces sur ces rumeurs, des porte-paroles parlant d'invention pure et simple et de «provocation» avant le 26e congrès du parti.

LES REBELLES kurdes en Irak détiennent neuf otages étrangers afin de faire pression sur le gouvernement de Bagdad pour obtenir la libération de leurs camarades emprisonnés. L'enlèvement a été revendiqué par le Parti socialiste unifié du Kurdistan, mouvement d'opposition, aux autorités irakiennes. Les otages sont quatre Indiens, trois Libanais, un Britannique et un Égyptien, capturés à la fin de janvier.

Réserves des Européens face à la politique de Reagan au Salvador

d'après AFP, Reuter, PA

La tournée européenne que l'émissaire américain Lawrence Eagleburger achève aujourd'hui à Bonn ne paraît pas devoir lever l'hypothèque que la nouvelle politique dure des USA en Amérique centrale fait peser sur leurs relations avec les démocraties d'Europe occidentale.

Au cours des conversations qu'il a eues depuis le début de la semaine à Bonn, à Paris, à Bruxelles et même à Londres, M. Eagleburger a pu mesurer la réserve de ses interlocuteurs sur l'aide à la junte salvadorienne. Il a décidé de retourner aujourd'hui à Bonn pour rencontrer le ministre des Affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher.

À Londres, le gouvernement britannique préconise une solution «pacifique et démocratique» au Salvador et restera en contact étroit à ce sujet avec ses alliés américains et européens, a déclaré un porte-parole du Foreign Office à l'issue d'un entretien avec M. Eagleburger.

M. Eagleburger a transmis aux autorités britanniques les documents qui, selon Washington, prouvent l'intervention soviétique et cubaine dans ce pays. Un porte-parole du Foreign Office a dit que Londres allait étudier soigneusement ces documents et qu'il n'arrêterait sa position qu'après avoir consulté ses alliés européens.

Le porte-parole a souligné que les autorités britanniques n'a-

vaient pas de «preuves objectives» d'une intervention militaire de Cuba et de l'URSS au Salvador.

À Bonn, le ministre ouest-allemand de la Coopération économique, M. Rainer Offergeld, a mis les USA en garde contre la «lourde erreur» consistant à voir dans la guerre civile au Salvador une «machination des communistes». Le ministre estime dans une interview que la lutte des guerilleros est motivée par d'insupportables injustices sociales et se prononce catégoriquement contre un soutien à la junte au pouvoir au Salvador.

En dépit de notables modifications de la politique américaine à l'égard du Tiers monde, le gouvernement de Bonn continuera d'accepter que ces pays choisissent leur propre voie indépendamment des superpuissances. «Nous tenterons de convaincre nos amis américains de la justesse de cette attitude», a poursuivi le ministre.

À San Salvador, le Front démocratique révolutionnaire, coalition d'opposants à la junte, affirmait hier qu'une centaine de conseillers militaires américains préparent un plan de lutte destiné à «couper la tête» aux mouvements de gauche et d'intellectuels au Salvador. Le FDR affirme que l'aide américaine a «obligé la junte à transformer des écoles en casernes». Cette accusation a été démentie par le président Duarte et l'ambassade américaine.



La police traîne l'un des manifestants qui protestait devant la Maison Blanche contre le programme économique de Reagan. Plusieurs ont été arrêtés.

Italie: le gouvernement mis en minorité sur le budget en chambre

ROME (AFP) — Le gouvernement italien a été mis en minorité, hier, devant la Chambre des députés, au cours de l'examen de la loi de finances (budget) lors du vote de six amendements sur des points d'ordre technique présentés par le parti radical et le parti communiste.

Après ces votes, à bulletin secret, le rapporteur de la loi a demandé la suspension de la séance, qui a été votée à mains levées. Elle doit reprendre ce matin.

Une grande confusion régnait au terme de cette séance, les chefs de groupe de la majorité s'accusant réciproquement en termes à peine voilés d'être responsables de la mise en minorité du gouvernement.

Un député radical s'en est pris pour sa part aux PSI et PSDI (socialiste et social-démocrate), estimant que «leur absence a mis en minorité le gouvernement».

Le chef du groupe communiste, M. Di Giulio, a dénoncé

«l'inconsistance» de la majorité, ajoutant que «sans une explication claire entre les partis de la majorité, non seulement au sommet mais aussi au sein des groupes parlementaires, le gouvernement aura du mal à faire passer la loi de finances».

Les groupes parlementaires de la majorité se sont réunis après la séance pour «examiner la situation». La mise en minorité du gouvernement sur un texte aussi important que la loi de finances, bien qu'imprévue, est révélatrice, estiment les observateurs, des divisions qui opposent au sein de la majorité la démocratie-chrétienne d'une part, le PSI et le PSDI d'autre part. Ces divisions étaient notamment apparues lors du débat sur les «centrales étrangères du terrorisme» et sur les mesures de restriction du crédit.

En ce qui concerne l'avenir de la loi de Finances, le ministre du bilan, M. La Malfa, a estimé que «rien n'était joué», même si la situation est délicate.

LA SEMAINE PROCHAINE

Enfin de l'eau potable à l'Épiphanie

L'eau potable circulera à nouveau dans le système d'aqueduc de la municipalité de l'Épiphanie dès la semaine prochaine, mettant ainsi fin à une pénurie provoquée par des déversements de purin de porc dans la rivière l'Achigan.

C'est grâce au système de tuyauterie spécial qui avait été utilisé l'an dernier à Farnham, une ville qui subissait alors une situation identique, que l'Épiphanie pourra s'approvisionner du moins temporairement — à même un lac voisin. On sait que cette pénurie d'eau potable a commencé il y a une douzaine de jours.

Par ailleurs, au cours d'une réunion publique tenue mercredi soir, la population de cette municipalité a réclamé, au moyen d'une pétition de 1.600 signatures, l'assainissement du bassin de la rivière l'Achigan dans les plus brefs délais. D'ailleurs, selon un porte-parole du ministère de l'Environnement présent à cette rencontre, le gouvernement aurait l'intention de réclamer des injonctions afin de forcer certains producteurs de porcs à se conformer aux lois relatives à l'environnement, ou à cesser de produire. Cette méthode permettrait ainsi d'éviter de longs recours en justice, dont les résultats sont souvent décevants, les amendes n'étant pas suffisamment élevées.

CONCOURS VINGTIÈME ANNIVERSAIRE

20 ANS

100.000\$

EN PRIX À GAGNER avec Panasonic et Technics

Simpsons

ON PEUT SE PROCURER UNE VERSION INTÉGRALE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET RÈGLEMENTS À TÉLÉMETROPOLE INC. OU À LA PRESSE.
7 OUEST RUE ST-JACQUES



Chaque jour, du lundi 2 février au vendredi 27 février (sauf les samedis et dimanches), le canal 10 montrera, occasionnellement au coin supérieur gauche de l'écran, le signe identifiant le concours, le chiffre 20 dans un cœur. Pour participer à ce concours, il suffit d'inscrire sur une feuille ou sur un **FORMULAIRE DE PARTICIPATION**, ses nom, adresse, numéro de téléphone, ainsi que cinq (5) dates et titres d'émissions durant lesquelles, au cours d'une même semaine, est apparu le signe.

Vous expédiez vos réponses à:
CONCOURS "20 ANS 20"
CASE POSTALE 2020, SUCCURSALE "C"
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2L 4R7

Vous pouvez également déposer vos enveloppes à Télé-Métropole Inc. dans les boîtes identifiées à cet effet.

FORMULAIRE DE PARTICIPATION: Tous les genres de formulaires de participation seront acceptés pour tous les tirages du concours, mais seuls les COUPONS publiés dans le journal LA PRESSE ou des REPRODUCTIONS FAITES À LA MAIN — excluant toutes reproductions mécaniques ou photographiques (photocopies) de l'un ou de l'autre — mériteront aux gagnants les prix supplémentaires offerts par LA PRESSE.

Chaque semaine, une personne gagnera un téléviseur à écran de 20 pouces Panasonic et un aspirateur-bâta Panasonic. Une chaîne stéréo (récepteur AM/FM, tourne-disque et deux enceintes acoustiques) Technics. Un distributeur Whirlpool. Une lettre de crédit de 1.500\$. Taxes incluses de Simpsons. Un prix en argent de 500\$ (1.500\$ si le coupon est un formulaire du Journal La Presse ou une reproduction faite à la main) de La Presse.

Un prix devra être accepté comme tel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent. Ne sont pas éligibles à ce concours les employés de Télé-Métropole Inc., des compagnies co-commanditaires, de leurs compagnies affiliées et leurs familles.

Toute enveloppe de format supérieur à 11 1/4 cm x 25 cm (4 1/2" x 10") dans un sens ou dans l'autre, sera refusée.



EXPÉDIEZ CE COUPON DANS UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE À:
CONCOURS 20 ANS 20

CASE POSTALE 2020, SUCCURSALE "C", MONTRÉAL H2L 4R7

DATE TITRE DE L'ÉMISSION

NOM

ADRESSE

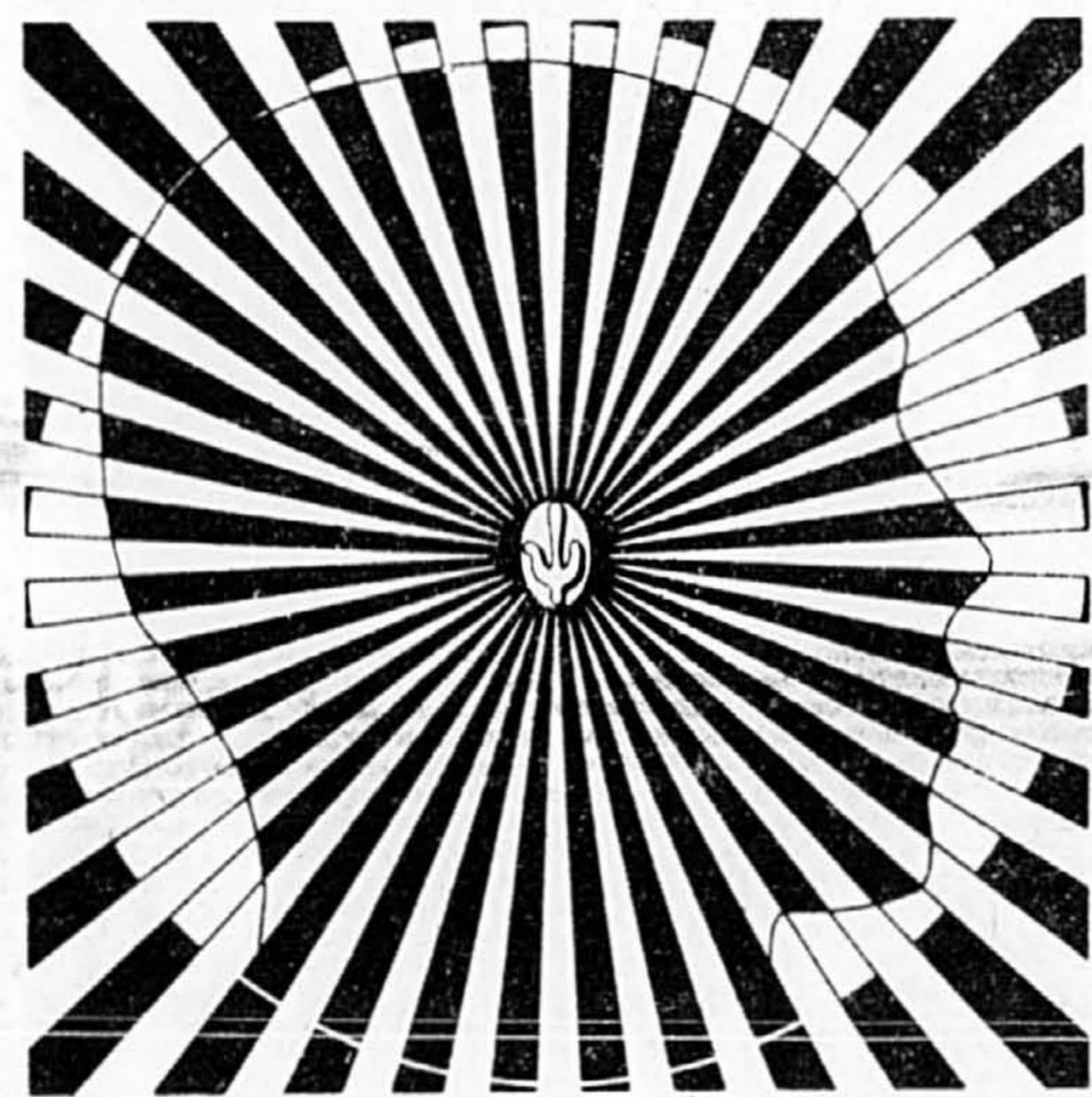
VILLE

CODE POSTAL

TÉL. (RÉGION)

Initiation à la parapsychologie

par Alain Sotto



LEÇON 6

La précognition

Peut-on deviner l'avenir ?

De tous temps, l'homme a tenté d'obtenir des informations sur son avenir : la forme des nuages, le crépitement du feu, le marc de café, le son des pétales de rose claquées dans la main, la boule de cristal, autant de techniques parmi d'autres pour la divination du futur.

Est-il possible à l'homme de connaître son futur ? Peut-on prévoir des événements collectifs ?

Si des « impressions » de notre destin sont parfois perceptibles à travers le flot continu de notre conscience, bien que nous ayons le plus grand mal à les identifier ou à les interpréter, certaines personnes ont, on ne sait comment, une révélation exacte et précise de ce qui va arriver à elles-mêmes ou à des proches.

Voici un exemple célèbre : le 23 mars 1865, le président des États-Unis, Abraham Lincoln raconta à des invités son rêve de la veille décrivant sa propre mort ainsi que les détails de la cérémonie funèbre qui suivit. Moins d'un mois plus tard, il était assassiné au cours d'une représentation théâtrale et son corps fut exposé à l'endroit précis décrit par son rêve.

La précognition spontanée

Lorsque les sociétés d'études psychiques se constituèrent il y a moins d'un siècle, les chercheurs furent étonnés du nombre important de témoignages relatant des cas manifestes de précognition. À chaque fois, une enquête était ouverte afin d'établir la validité du phénomène : interrogatoire des personnes concernées ainsi que des éventuels témoins.

Un cas typique étudié par Sir William Barrett, membre de la Société Royale, concerne un officier américain B. Mac Gowan. Il venait d'acheter des places de théâtre afin d'y emmener ses deux enfants. Il visita le théâtre et au cours de cette visite, une voix retentit en lui-même : « N'y va pas. Envoie les enfants à la maison. » Mac Gowan raconte : « Je ne pouvais m'ôter ces mots de l'esprit. Comme ils se faisaient de plus en plus forts dans ma tête, le lendemain à midi je dis à mes amis et aux enfants que nous n'irions pas au théâtre. Mes amis tentèrent de me dissuader pensant que je n'avais pas le droit de priver mes enfants du spectacle. J'avais quelque honte du sentiment qui me poussait à agir ainsi, mais je ne voyais pas le moyen d'y échapper. Cette même nuit, le théâtre fut détruit par un incendie et 305 personnes y périrent. »

Au cours de l'entretien qu'il eut avec Sir William Barrett, le capitaine Mac Gowan déclara que la voix était parfaitement claire : « C'était comme quelqu'un qui aurait parlé en moi, m'ordonnant sans relâche de conduire les enfants à la maison. » Il ajouta qu'il n'avait jamais été sujet à des hallucinations.

À travers cet exemple, il est possible de décrire les caractéristiques de la précognition spontanée :

- Le message précognitif, qui parvient à la conscience, ne ressemble à aucun autre. Il a une intensité particulière le mettant en relief par rapport au flot continu des pensées.
- Dans la plupart des cas, il s'agit d'une voix intérieure, jamais entendue auparavant.
- Le message est souvent brutal, obsédant. Un ordre impératif peut être donné.
- La précognition annonce presque toujours une situation dramatique (la mort d'un proche).
- Il est très rare que le phénomène se produise plus d'une fois dans la vie d'un individu. Le résultat des enquêtes indique que les personnes ayant eu une précognition n'en ont jamais eu auparavant et, lorsque l'enquête est poursuivie dans le temps, il est montré que le phénomène ne se reproduit plus.
- Plus d'un tiers des précognitions concerne un événement qui se manifeste le lendemain. La réalisation des autres peut s'étaler sur plusieurs années, mais survient généralement dans un délai rapproché. Le délai dans lequel l'événement doit se produire semble jouer un rôle important : plus l'événement est lointain, plus la précognition est schématisée; au contraire, s'il est proche, la vision est détaillée, précise.

Le rêve

Les précognitions sont principalement véhiculées par les rêves (plus des 2/3) qu'ils soient réalistes ou largement déguisés par une symbolique culturelle ou personnelle. Le rêve, par sa nature même, permet toutes les transfigurations afin d'atténuer ou de déguiser les perceptions extra-sensorielles qui, de temps en temps, franchissent nos barrières conscientes et rationnelles. Alan Vaughan, passionné par les principes fonctionnels causant les déformations, a relevé dans les rêves prémonitoires la même sorte de symbolisme, de substitution, de condensation et de métaphore que dans le rêve ordinaire. Une différence cependant :

La précognition puise son inspiration dans le futur alors que le songe ordinaire la prend dans le passé.

Bien que les précognitions passent surtout dans les rêves, les formes prises par le psi pour avertir d'un événement dramatique peuvent prendre des formes variées, allant même jusqu'à une apparition : une nuit, Mme Marichal fut réveillée par une sorte de spectre à la forme vague qui lui saisit le bras et lui ordonna de faire un choix atroce entre son mari et sa fille : « Il faut que tu décides. L'un des deux doit mourir. Lequel doit être sacrifié ? » Terriblement angoissée, Mme Marichal finit par penser que l'amour maternel doit tout dominer et qu'elle sacrifierait son époux plutôt que son enfant. Camille Flammarion qui recueillit le témoignage de la bouche même de cette femme écrit : « Cinq jours après, son mari, auquel elle avait pris soin de ne pas raconter ce cauchemar et qui n'avait jamais été malade de sa vie, se sentait fatigué en rentrant de son bureau et se mettait au lit; le médecin appelé le mercredi ne découvrit le symptôme d'aucune maladie et diagnostiqua une grippe légère. Le jeudi, l'état s'aggrava. Le samedi, le condamné était mort. Arrêt du cœur, déclara le médecin. Aucun indice de maladie de cœur n'avait jamais été remarqué. »

Comment interpréter une telle apparition ? L'inconscient de Mme Marichal aurait perçu le véritable état de santé de son mari et aurait interprété les signes de sa mort prochaine. Au lieu de l'avertir de la disparition future de son mari, le rêve aurait masqué l'information et l'aurait mis en scène de façon dramatique comme si cette théâtralisation était la condition nécessaire à la manifestation du message précognitif.

La précognition de masse

Plus étonnant et plus rare : la précognition d'événements collectifs tels que le naufrage du Titanic ou la catastrophe d'Aberfan (l'effondrement d'un terril sur une école provoquant la mort de nombreux enfants).

À propos du Titanic, une étude menée a posteriori par Ian Stevenson, permit de recueillir les témoignages de 29 expériences paranormales concernant le naufrage, dont six furent établies comme précognitives. Pour Aberfan, J.C. Barker obtint 36 prémonitions dont 25 étaient des rêves. L'analyse de ces cas révéla un fait : plus le drame est proche dans le temps plus le nombre de prémonitions augmente.

Il est curieux de constater que la majorité des prémonitions de la catastrophe d'Aberfan avaient été le fait de parents n'ayant pas d'enfants dans cette école.

Stanley Krippner du Maimonides Hospital a créé le « Central Premonitions Registry » à New York, chargé de recueillir les témoignages spontanés. On y trouve un dossier catastrophes, un dossier Kennedy, un autre sur les troubles sociaux et économiques. Le CPR tente non seulement de dépister, à travers les rêves d'un certain nombre de sujets, les éléments annonçant des événements à venir mais aussi d'entraîner ces derniers à rêver en permanence au futur.

La perception d'événements à venir serait beaucoup plus fréquente qu'on ne le pense habituellement, bien que la majorité des cas, cette « sensation » ne parvienne même pas à la conscience. Pourtant certains individus échappent à une catastrophe parce que, au dernier moment, sans en connaître les raisons, ils changent leurs habitudes ou encore d'avis quant à un projet.

À ce propos, le mathématicien américain, William Cox, a réalisé une étude mettant en relief ces imperceptibles pressentiments. Il étudia les mouvements des voyageurs d'une gare de chemin de fer, sur une durée d'exploitation de sept ans, et s'intéressa aux accidents qui se produisaient pendant cette période. Il compara ainsi le nombre de personnes ayant pris le train le jour de l'accident et la moyenne des voyageurs pendant les semaines qui précéderent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : ils montrent qu'un certain nombre de personnes évitent de prendre un train qui va être accidenté, et ce dans une proportion de cent contre un pour le hasard. Fait étonnant : ce sont dans les wagons très endommagés que la différence entre le nombre de passagers à ce moment-là et la fréquentation habituelle est la plus importante.

Une expérience exceptionnelle

Pour mesurer la faculté précognitive des sujets doués, on utilise un test assez spectaculaire : celui de la chaise vide. Il s'agit de désigner une chaise au hasard dans une salle et de demander au sujet de décrire avec le maximum de détails la personne qui y prendra place lors d'une réunion longtempis fixée à l'avance. Un dispositif est mis en oeuvre afin que le sujet ne puisse obtenir cette information par télépathie ou tout autre moyen : nul ne sait qui s'assiéra sur cette chaise. En un an, le Pr Tenhaeff de l'Université d'Utrecht, procéda à près de deux cents expériences avec le sensitif Gérard Croiset : 80% d'entre elles furent concluantes.

Voici un de ces essais :

Impressions de Croiset	Réalité
Le 1 ^{er} février 1957, une femme petite, féminine, gaie, s'assiera sur la chaise n° 9 de la salle de conférence de la Haye. Elle a un certain âge et adore les enfants.	Ce fut une femme, après tirage au sort qui eut la place n° 9. Elle était petite, gaie, féminine. Elle avait 42 ans et s'intéressait à l'éducation des enfants qu'elle aimait.
Vers 1928-1930, elle se trouvait près de l'établissement thermal de Scheveningen lorsqu'elle vit un homme et une femme se disputer.	Elle assista à une dispute de ses parents dans cette ville.
Elle a trois fils, dont l'un vit dans une colonie britannique.	L'un deux avait séjourné à Singapour.
Cette femme a été profondément marquée en assistant à l'opéra « Falstaff » de Verdi. C'était la première fois qu'elle allait à l'opéra.	Impression déformée : cette dame était cantatrice. Le premier opéra qu'elle chanta était Falstaff. Elle tomba amoureuse du ténor.
Son père a reçu une médaille en or pour services rendus.	Déformation : on avait offert à son père un étui à cigarettes en or, le jour de sa mise à la retraite.
Elle se rendra avec sa petite fille chez le dentiste, le 1 ^{er} février.	Elle s'y était rendue le matin même.

Si l'on peut affirmer que Gérard Croiset « vit » dans le futur la personne qui prendra place 25 jours plus tard dans le fauteuil n° 9, il est plausible qu'il soit entré alors en contact télépathique avec elle et qu'il obtint ainsi la majeure partie des renseignements qu'il donna sur elle.

Chez un sensitif : la précognition provoquée

Quand on consulte un sensitif, c'est en général pour obtenir des révélations sur son avenir. Dans un premier

temps, comme pour tester sa valeur, le patient lui pose des questions sur sa situation présente. Si le sensitif décrit le ou les problèmes de son client, avec certains détails, celui-ci se trouve conditionné pour croire aux prédictions qui lui seront faites.

Comment les choses se passent-elles plus précisément ? Un client se présente chez un sensitif. Sa première attitude est celle de la peur car il craint d'apprendre des événements fâcheux. En même temps, il pense à son problème et aux questions qu'il va poser. Dès cet instant, et sans qu'un mot soit échangé, le sensitif a capté aussi bien l'énergie que l'information de son client. Le reste n'est qu'une question d'interprétation et de décodage des impressions reçues.

En fait, le phénomène s'apparente plus à la psychologie inconsciente et à la télépathie qu'à la véritable lecture de l'avenir. Par ESP, le sensitif reçoit un ensemble d'informations concernant le client et, en extrapolant, construit sa prédiction.

La télépathie peut d'ailleurs fausser une prédiction. Raymond Réant, le sensitif français dont nous avons déjà parlé dans le cours sur la télépathie, pose très bien le problème :

« Un jeune homme vient me demander de lui révéler l'avenir auquel il est promis dans la société pour laquelle il travaille. Or, son directeur, satisfait, a décidé de le faire passer cadre. Sans pour autant l'avertir de sa prochaine promotion, il aura néanmoins envoyé une « onde télépathique » inconsciemment captée par mon client, qui est le principal intéressé. Avant même que celui-ci me pose la question, je lui parlerai de ses nouvelles fonctions, je lui décrirai son patron, l'entreprise... et le jeune homme me quittera heureux, d'autant plus persuadé de la réalisation de ma précognition que je lui aurai fait une description exacte de sa situation actuelle. Or, supposons qu'un ami du directeur vienne solliciter quelques jours plus tard un emploi pour son fils. Si on donne à ce dernier la place destinée à mon client, ma prédiction sera donc compromise. »

Conclusion

Nombreux sont ceux qui expliquent la vision dans l'avenir par une conception du présent élargi. Imaginons un défilé d'hommes qui venant de gauche (le passé) passent sur une scène (le présent) et sortent par la droite (le futur). Ceux qui sont dans la salle ne peuvent évidemment voir que le présent. D'autres, les sensitifs, placés dans les cintres ont une vision plus large et aperçoivent, plus à droite et plus à gauche, ceux que le public de la salle ne voit pas. Cette explication de la précognition pose le postulat de l'avenir déjà tracé, entièrement déterminé à l'avance et l'on en vient à se demander qu'elle est alors la place de la libre volonté de l'homme. Une autre hypothèse, celle du Dr H.C. Berend, ne nie pas cette liberté : le « blue-print » serait une première impression du destin, la partie accessible par précognition d'un futur en formation. Cependant chaque impression du destin ne s'imprime pas forcément dans la réalité/devenir; elle peut se réaliser mais aussi, par le fait même qu'elle est reconnue, elle porte en elle la possibilité d'une modification.

Un événement vécu par perception extra-sensorielle, puis se déroulant dans les moindres détails ne signifie pas que la vie d'un individu est écrite à l'avance : les précognitions qui ont fait mentir le destin sont nombreuses.

Hormis les phénomènes de suggestion ou d'auto-suggestion qui déterminent une personne fragile à réaliser coûte que coûte la prédiction, il semble que le futur ne puisse être décrit comme un programme fixe d'événements à vivre de façon irrémédiable.

La prochaine leçon :
Le dédoublement ou l'extériorisation de la conscience I

Cours présenté par le

collège marie-victorin

en collaboration avec le journal



Callaghan demande à Mme Thatcher d'appuyer le projet Trudeau

■ LONDRES (PC) — Des sifflets et des cris ont retenti à la Chambre des Communes, hier, alors que l'ancien premier ministre James Callaghan a demandé au gouvernement de Mme Margaret Thatcher de s'engager résolument à appuyer le projet canadien de rapatriement de l'AANB.

Un journaliste vétérinaire a qualifié ces cris d'«usuelle cacophonie (yea-boo)» qui n'aurait pas de sens particulier. Ainsi, certains députés prenant au sérieux l'affaire canadienne auraient condamné l'attitude pro-Ottawa de M. Callaghan tandis que d'autres, ne la prenant pas au sérieux, auraient simplement été impatients d'entendre le dirigeant travailliste la remettre sur le tapis.

«Donnez-vous un engagement qu'il n'y aura pas d'abandon des précédents et que la requête du parlement fédéral du Canada sera pleinement satisfaite par le gouvernement de Sa Majesté grâce à une recommandation favorable à la Chambre?» a demandé M. Callaghan au leader du gouvernement, M. Francis Pym.

M. Pym lui a répondu: «Je ne crois pas qu'il soit approprié de ma part de répondre à la question mais je vous rappellerai que le premier ministre a bien des fois répondu sur ce sujet précis et je n'ai sûrement rien à ajouter à cela.»

Mme Thatcher a répété souvent, que, lorsqu'elle sera reçue, la requête canadienne sera traitée «rapidement, en respectant les précédents et la loi».

Un député tory d'arrière-ban, M. Cranley Onslow, a dit espérer que les autorités vont s'assurer que la requête d'Ottawa donnera lieu à un simple bill et cela, afin de réduire les risques de malentendu entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Pratte

Par ailleurs, une douzaine de députés et de pairs étaient présents à une réunion du groupe de parlementaires de tous les partis qui ont entendu l'avocat québécois Yves Pratte souligner les arguments du gouvernement Lévesque contre le rapatriement voulu par M. Trudeau. Il y avait parmi eux l'ancien premier ministre Alec Douglas-Home.

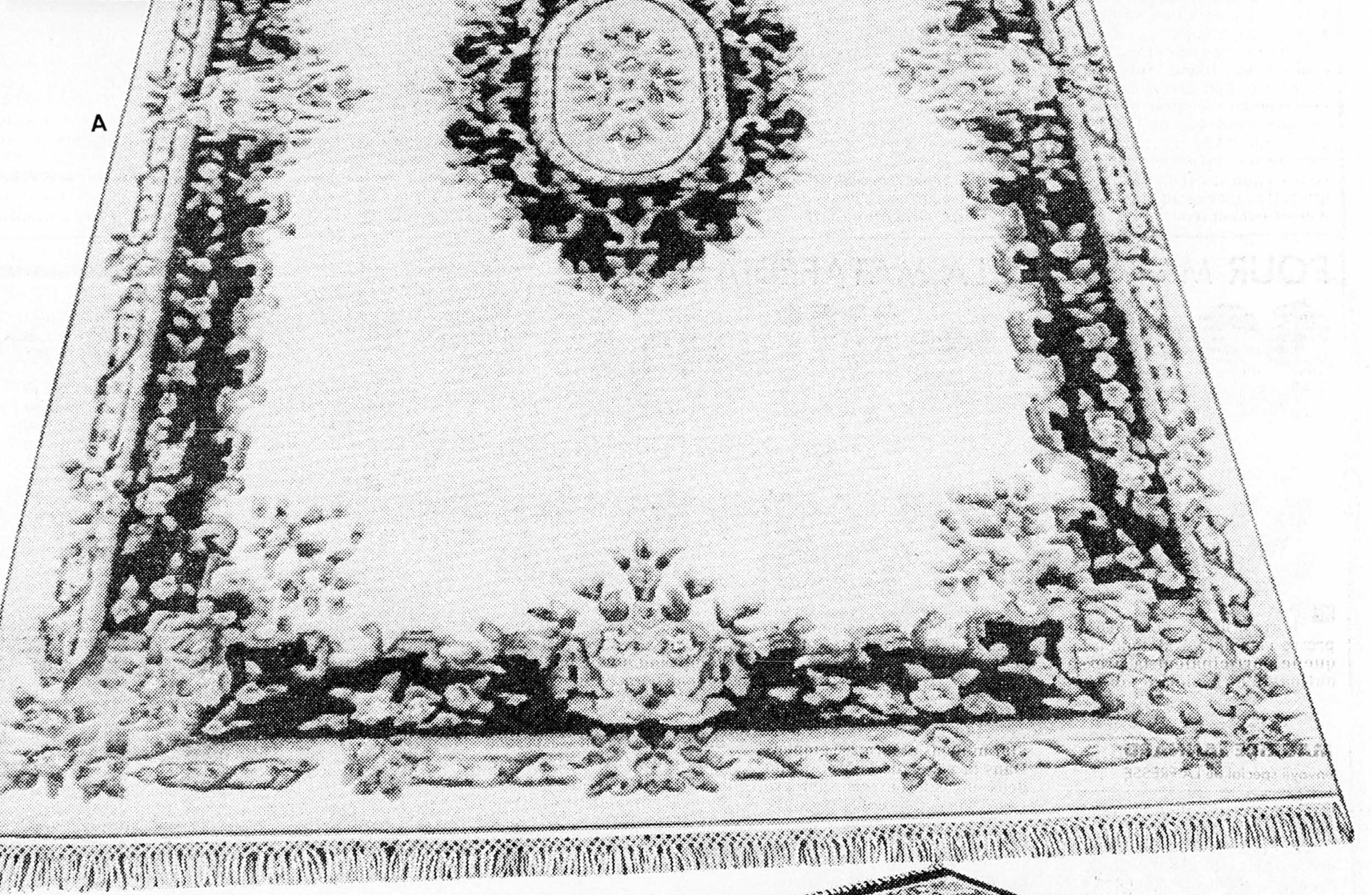
Ancien président d'Air Canada et ancien juge à la Cour suprême, M. Pratte a expliqué que la charte des droits est le principal point de litige dans la résolution d'amendement venant d'Ottawa.

Cette charte ne ferait pas passer du pouvoir législatif des provinces au fédéral mais «des représentants élus aux tribunaux», a-t-il précisé, et on ne peut trouver de fondement juridique donnant au parlement fédéral le pouvoir d'appliquer ces changements sans le consentement des provinces.

Un autre intervenant, le professeur Don Story, de l'Université de la Saskatchewan, a annoncé aux parlementaires anglais que le premier ministre néo-démocrate Allan Blakeney avait officiellement dénoncé le projet fédéral de rapatriement.

Rabais \$200 à \$400

Tapis « Rana » de l'Inde (Modèle A ou B)



Superbes tapis indiens

A ou B

274 x 366 cm (9' x 12')

Prix ord. Simpsons *1199

\$799

Donnez à vos pièces l'allure exotique des pays de l'Est grâce à ces merveilleux tapis! Nous avons une vaste sélection de modèles offerts dans des motifs variés, des teintes ravissantes et les formats les plus demandés.

A. Tapis tout laine noué à la main à motif Aubusson en relief. Ton blanc, vert, rouille, bleu ou or. Grand choix de modèles dans le groupe.

B. Tapis 100% laine à motif Peking. Choix de brun, or ou bleu.

Prix ord. Simpsons **\$599**

244 x 305 cm (8' x 10')

198 x 274 cm (6'6" x 9') **\$449**

C. Tapis 100% laine à motif «berbère royal», offert à bas prix! Beige. 274 x 366 cm (9' x 12')

Prix Simpsons **\$799**

Rabais 25%

Tapis à motifs orientaux

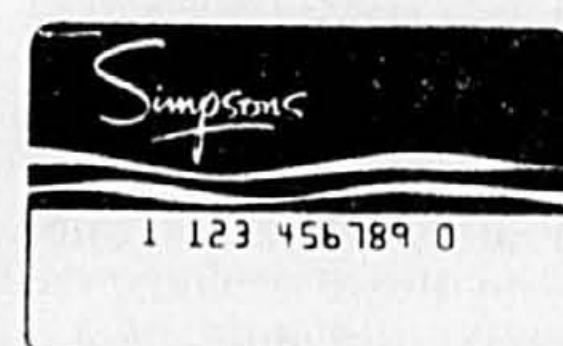
(Non représentés). Vaste sélection de tapis offerts dans une vaste gamme de fibres, formats et coloris.

Les rabais et bas prix spéciaux sont en vigueur jusqu'au 7 mars.

Toutes les dimensions sont approximatives.

Rayon 376, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.



VEUILLEZ NOTER LES NOUVELLES HEURES D'AFFAIRES POUR LE MAGASIN CENTRE-VILLE

Lundi, mardi et mercredi

de **9h30 à 6h** du soir

Judi et vendredi

de **9h30 à 9h** du soir

Samedi

de **9h à 5h** du soir

Investissez dans une valeur sûre!

Investissez dans une valeur sûre! Consultez le service de conseil en investissement de la banque de la presse de 1981.

LE «DÉCROCHAGE» D'ÉTUDIANTS

Des crédits supplémentaires pour faire face au problème à la CECM

■ La CECM votait, mercredi soir, des crédits supplémentaires de \$34,000 lui permettant de faire face au taux de plus en plus élevé d'abandon dans ses écoles. Un psychologue et un conseiller en orientation seront prochainement engagés au primaire (2e cycle) pour éviter le «décrochage» d'étudiants qui atteignent au Québec l'an dernier près de 9% de la clientèle scolaire.

C'est à la suite d'une étude menée par l'université McGill concluant que 5% des étudiants de la CECM (secteur anglophone) quittaient l'école, que cette décision a été prise.

Dans cette étude réalisée auprès d'étudiants de trois écoles (James Lyng, Marymount et John Kennedy), les chercheurs dressent ainsi le portrait du «décrocheur»: il est de sexe masculin, âgé entre 16 et 18 ans, il a peu de relations avec son professeur et le personnel de son école; il a éprouvé des conflits avec au moins un membre du personnel de son école. Parmi

les motifs évoqués par ces «décrocheurs» l'ennui a plus d'importance que les difficultés d'ordre académique. Ils évoquent aussi les conflits personnels et le caractère trop rigide du système scolaire qui est mal adapté au contexte social.

En notant qu'une concertation multidisciplinaire de personnes ressources a donné un certain succès (McGill a été incapable d'établir un groupe contrôle pour fins de comparaison), les chercheurs ont identifié certaines catégories de symptômes pouvant «conduire à l'abandon précoce»: handicaps scolaires sérieux, manque de motivation, problèmes familiaux. La recherche démontre, en fait, que les décrocheurs potentiels ont un niveau peu élevé «d'habiletés de base», ce qui défavorise la réussite au plan académique. Cette donnée, confirmée lors des rencontres dans les écoles précitées, indique que la pauvreté des rendements académiques est avancée comme cause des départs prématurés.